

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - FEVRIER 2017

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Questions électorales	6
▶ Diplomatie.....	7
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	8
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	9
▶ Justice, condition carcérale, gouvernance	12
▶ Migrations	14
▶ Droits de la femme et de l'enfant.....	15
▶ Médias	15
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	17
▶ Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières.....	17
▶ Coopération	19
▶ Divers.....	20

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

01/02 - Le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, demande l'avis de la HCC sur le cas du sénateur Mapar Lylison de René « en application de l'article 8 du règlement intérieur du Sénat ». Cet article stipule que « *lorsqu'un membre du Sénat manque au cours de son mandat à la totalité des séances et l'une des deux sessions ordinaires sans excuse valable admise par le Sénat, il est déclaré démissionnaire d'office* ». Le même article stipule que « *la démission d'un sénateur est constatée par la HCC* ». Si le cas se présente, le sénateur serait remplacé d'office par le suivant sur la liste. A noter que le Sénat n'a pas encore accepté la levée de l'immunité parlementaire du sénateur bien que le flagrant délit ait été attesté par la procureure de la République. Près de sept mois après les faits, la Chambre haute se manifeste en demandant la démission d'office de Lylison René ayant manqué à ses obligations au sein de l'institution en lançant un appel à « *ville morte* ». L'absence du sénateur pourrait cependant être justifiée par le mandat d'arrêt lancé contre lui. Le commandant de la circonscription de gendarmerie, le général Florens Rakotomahanina, avait confirmé au mois de septembre un mandat d'arrêt contre celui qui est depuis lors introuvable mais qui est parvenu à s'exprimer sur les réseaux sociaux.

Les partisans du sénateur crient au scandale et dénoncent la « persécution » dont le proche d'Andry Rajoelina serait victime. « *Le président du Sénat sait très bien que le sénateur Lylison ne peut pas assister aux réunions de la Chambre haute dans la mesure où un mandat d'arrêt est émis contre lui et il ne peut pas se livrer à la justice car il n'est pas sûr de bénéficier d'un jugement juste et équitable de la part de l'institution judiciaire* », affirme sa famille politique. Le Mapar reproche aussi à Honoré Rakotomanana de ne pas respecter la procédure : la décision de destitution devrait être adoptée par les sénateurs au cours d'une séance plénière avant de passer devant la HCC pour validation de constitutionnalité, et non l'inverse.

13/02 - Le sénateur Lylison, toujours introuvable, a déclaré son patrimoine à la HCC le 1^{er} février, au lendemain du dépôt d'une demande d'avis sur sa situation adressée par le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, à la HCC. La déclaration, qui aurait été faite par un mandataire, probablement sa sœur, députée de Befandriana-Nord, est perçue comme une manière pour l'ancien commandant de la FIS d'affirmer qu'il tient toujours à son titre de sénateur.

15/02 - Le sénateur Lylison condamné par contumace à un an de prison ferme pour trouble à l'ordre public et atteinte à la sûreté de l'Etat. « *Le conseil n'a pas été informé de ce procès* », affirme Me Sylvestre Razafimahefa, avocat de la défense. Selon ses explications, à Madagascar, contrairement à d'autres pays, la défense n'a pas le droit d'intervenir durant l'audience lorsque l'accusé est absent. Mais le fait que la justice ait agi en catimini l'intrigue. Son client n'étant pas joignable, il indique ne pas savoir s'il convient de faire appel. Honoré Rakotomanana, président du Sénat, en vertu du principe de séparation des pouvoirs, a refusé de réagir au verdict. Une source judiciaire explique que le procès s'est vraisemblablement tenu suite à un procès-verbal « *de recherche infructueuse* », adressé par les forces de l'ordre au parquet, ce qui permet au juge d'instruction de clôturer le dossier et de le transférer au tribunal. Reste entière la question de la levée de l'immunité parlementaire du sénateur, la HCC n'ayant pas encore donné suite à la requête du bureau permanent du Sénat qui a demandé l'avis de la haute juridiction par rapport à sa situation. Pour le porte-parole du Mapar, Pierre Houlder, cette condamnation reflète « *le manque d'indépendance de la justice à Madagascar* ». « *René Lylison n'a rien fait de mal. Il a simplement appelé les gens à rester chez eux et à réfléchir* », estime-t-il.

Tribune écrit : « *Avec cette condamnation du sénateur Lylison, la boucle est bouclée pour les deux 'héros' de la révolution Orange, Lylison et le colonel Charles Andrianasoavina. Pendant la Transition, les deux compères ont semé la terreur partout avec la FIS (Force d'intervention spéciale) créée spécialement pour eux. Devenus ingérables et encombrants, les politiques qui les ont mis en place ont cherché des moyens pour s'en débarrasser. Le colonel Charles Andrianasoavina est le premier qui a croupi en prison pendant la Transition même. Maintenant c'est au tour du colonel Lylison, devenu sénateur* ». « *A un an de l'élection présidentielle de 2018, les persécutions politiques contre les politiciens proches de l'ancien président de la Transition, se suivent et se poursuivent* », note Midi.

Pour L'Express, il s'agit d'un « *procès totalement déséquilibré et contestable. Un procès expéditif exactement de la même manière que Ravalomanana avait condamné Ratsiraka en 2004, que Rajoelina avait sanctionné Ravalomanana en 2010. Voilà donc Rajaonarimampianina emboîter le pas à ses sinistres prédécesseurs avec un verdict digne d'une justice bananière. Condamner à un an de prison un sénateur qui a choisi de s'auto-emprisonner depuis un an est tout à fait une décision inutile et abusive. L'État aurait dû montrer sa fermeté en mettant à exécution le mandat d'arrêt prononcé à l'encontre du sénateur. Il s'est montré incapable de le faire sortir de sa tanière et de l'arrêter. (...) On comprend pourquoi l'insécurité règne en maître, pourquoi les vrais bandits vivent à l'air libre* ».

« *Ce procès prouve le non-respect de la loi et la tendance dictatoriale dans le pays* », soutient le Mapar. « *Le régime crée lui-même une atmosphère de tension politique qui pourrait aboutir à son instabilité. (...) Un mandat d'amener à l'encontre du sénateur Lylison ne résout en rien les problèmes réels que vit la population au quotidien* », ajoute le MRM.

16/02 - Le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, indique que le colonel Lylison reste sénateur, malgré le verdict du tribunal. Honoré Rakotomanana précise que l'intéressé a encore la possibilité de faire opposition dans la mesure où le jugement a été rendu par défaut.

21/02 - La famille du sénateur Lylison fait opposition à la décision de justice. Une requête en ce sens a été déposée au tribunal et le bureau permanent du Sénat en a été officiellement avisé. Des questions se posent sur la validité de cette démarche, les textes stipulant qu'elle doit être formulée par l'intéressé lui-même, après exécution du mandat d'arrêt prononcé à l'audience. Or, pour l'heure, le sénateur reste introuvable et ses proches affirment qu'ils ignorent où il se trouve. Le ministre de la justice, Charles Andriamizeza, a réfuté les déclarations affirmant que le jugement revêtait une connotation politique. « *C'est un jugement normal, qui a suivi une procédure normale. Sans caractère politique. Je pense que la décision des juges respecte la loi en vigueur au pays* », a-t-il affirmé.

23/02 - Affaire Lylison : la HCC se déclare incompétente sur la demande d'avis formulée par le président du Sénat. Elle affirme la souveraineté de la Chambre haute pour appliquer son règlement intérieur qui avait passé avec succès le contrôle de constitutionnalité. La HCC soutient que « *le Sénat est autonome en matière de gestion de ses membres et de son personnel, placés sous l'autorité exclusive de son président et du bureau permanent* ». L'immunité parlementaire dont se prévaut le sénateur Lylison pourrait donc être levée. Le Sénat aurait carte blanche pour constater la vacance de poste et procéder au remplacement d'office du sénateur par le suivant dans la liste. Pour justifier la longue absence de son client, l'avocat de l'élu du Mapar évoque la force majeure, le mandat d'arrêt ayant incité l'ancien directeur de la FIS à se cacher. Une absence « *imprévisible, insurmontable et indépendant de sa volonté* ». Les notables traditionnels et les élus de la région Sofia exigent l'annulation de la condamnation du sénateur, « *prise lors d'un procès organisé en catimini, au cours duquel les droits de la défense ont été bafoués* ».

01/02 - Rumeur d'arrestation d'Andry Rajoelina démenties. L'annonce avait circulé sur Facebook, créant une vive effervescence. Certains journalistes se sont même rendus sur place dans le quartier d'Ambatobe où il a sa résidence pour vérifier les faits. Selon la rumeur, des éléments du Groupe de sécurité et

d'interventions spéciales (GSIS) avaient investis le domicile d'Andry Rajoelina. D'après un quotidien, l'information aurait été lancée par le membre d'un groupe Facebook qui avait accusé précédemment le secrétaire d'Etat à la gendarmerie de cacher à son domicile le sénateur Lylison.

02/02 - La gestion de la commune d'Antananarivo portée devant le tribunal administratif par les conseillers d'opposition Lalatiana Ravalomanana, Lalatiana Rakotondrazafy et Véronique Rajerison.

Selon les plaignantes, c'est la confusion dans la gestion municipale entre les affaires de la ville et celle du groupe Tiko, par la maire, Lalao Ravalomanana, sous l'influence de son époux, conseiller spécial de la première magistrate, qui motive cette action judiciaire. Au centre du litige, une affaire de terrains que le fondateur du groupe Tiko qui s'en prétend le propriétaire, aurait cédé à la municipalité pour en faire une fourrière afin de contrecarrer les projets du ministère de l'aménagement du territoire.

18/02 - Conflit entre la commune d'Antananarivo et le ministère de l'aménagement du territoire : le tribunal administratif annule la délibération du conseil municipal de juillet 2016 actant une coopération

entre le groupe Tiko et la commune pour l'installation d'une fourrière automobile sur le terrain d'Andohatapenaka. La décision sonne ainsi comme une victoire pour les conseillères de l'opposition qui n'ont cessé de dénoncer la mauvaise gestion des affaires communales et la confusion entre les intérêts du groupe Tiko et ceux de la collectivité locale. « *Nous lançons un appel à la présidence de la République de faire intervenir l'inspection générale de l'Etat car il y a trop d'irrégularités dans la gestion des affaires de la commune* », déclare Lalatiana Rakotondrazafy. Le jugement rendu devrait permettre la construction sur ce terrain de la gare routière envisagée par le ministère.

03/02 - Lalatiana Rakotondrazafy : « On est plus près que jamais de l'explosion sociale ! ».

La présidente du parti Freedom, conseillère municipale d'Antananarivo, estime qu'il est urgent que l'État prenne ses responsabilités face aux difficultés dans lesquelles se débat la population. En cause : l'insécurité généralisée, les délestages, le manque d'eau, la hausse des cours du riz, du prix des carburants et des transports. Lalatiana Rakotondrazafy revendique le droit, reconnu par les conventions internationales, pour la population de s'exprimer librement, sans crainte de la répression.

04/02 - Les « fédéralistes » réclament une réforme constitutionnelle.

Plus de 50 ans d'Etat unitaire, martèlent-ils, n'ont apporté que dissensions, inégalités et injustices. De nombreuses régions disposent d'un gros potentiel de développement mais n'en profitent pas. Au contraire, elles s'appauvrissent, alors que d'autres, favorisées par la centralisation des pouvoirs, s'enrichissent. Les inégalités flagrantes entre régions expliqueraient, selon les « fédéralistes », que la réconciliation nationale ne puisse aboutir.

06/02 - Association des victimes de la tuerie du 7 février 2009 (AV7) : 214 des 217 membres recrutés comme fonctionnaires depuis août 2016.

« *Nous sommes tous maintenant des fonctionnaires. Cela, grâce au président de la République. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants* », déclare le président de l'AV7, Bona Jean-Pierre Rafaramandimby. Son vice-président, Jean-Paul Ratsimbazafy, note que Hery Rajaonarimampianina « *est en place grâce à la lutte pour le changement, réclamée par le peuple à l'époque* ». Ce n'est qu'au terme de son mandat que l'on pourra porter un jugement sur ses actions. *L'Express* écrit que « *c'est peut-être le noyau dur des militants du mouvement conduit par Andry Rajoelina, ancien président de la Transition, qui bascule dans le camp des Bleus* ». Un changement de bord politique entamé par Bona Jean-Pierre Rafaramandimby et quelques membres de son association en 2015, avec la prise en charge par le pouvoir du versement des indemnités aux rescapés du « *Samedi rouge* ». En février 2004, durant la commémoration de la tragédie, l'association avait encore proclamé sa « *fidélité indéfectible* » à Andry Rajoelina et « *à la cause de la révolution Orange* », accusant le pouvoir de « *trahison* ». « *Voilà donc Rajoelina abandonné par ses martyrs et ses héros après avoir été désavoué par certains de ses députés ainsi que par quelques-uns de ses fervents communicateurs* », constate *L'Express*.

08/02 - La commémoration de la fusillade du 7 février 2009 s'est déroulée dans le calme, contrairement aux années précédentes.

Les éléments de l'État-major mixte opérationnel (EMMO) n'ont fait que marquer leur présence en quadrillant les lieux de la fusillade meurtrière, en prévision d'éventuels débordements. Les dépôts de gerbe de tous ceux qui revendiquent d'avoir un devoir de mémoire envers les victimes se sont succédé en bon ordre. Monja Roindefo, ancien premier ministre de la Transition, nommé « *sur la Place du 13 Mai* » durant les manifestations de 2009, a déploré que les valeurs et objectifs de « *la lutte de 2009* » se soient perdus en route. Les partisans d'Andry Rajoelina ont déposé leurs gerbes sans la présence de l'ancien président de la Transition. Christine Razanamahaso, coordonnatrice du Mapar et ancienne ministre de la justice de la Transition, a abordé la question de la responsabilité des faits, qui ne fait toujours pas consensus mais « *une décision de justice a déjà été rendue à ce sujet, maintenant il s'agit de l'appliquer* », a-t-elle lancée. *La Gazette* rappelle qu'un procès sur la tuerie a été organisé et a abouti le 27 août 2010 à la condamnation à la prison à perpétuité de Marc Ravalomanana et de 17 « *co-auteurs* ». « *Une justice des vainqueurs, administrée par ceux qui ont accédé au pouvoir grâce au carnage* », juge le quotidien.

14/02 - Le président du parti MMM réclame toujours de se faire octroyer le poste de vice-président de l'Assemblée nationale réservé à l'opposition. Cela fait plus d'un mois que la HCC a rendu son avis et les courriers adressés par le parti au président de la République et au premier ministre sont restés lettre morte. Le MMM demande au pouvoir de sortir de son mutisme et d'admettre l'existence d'une opposition légale. Il appelle la communauté internationale à témoin. Pour le leader du MMM, « *faire obstacle à la mise en place d'une opposition parlementaire est inconstitutionnel* » car la HCC elle-même en a fait un devoir. « *Le temps de l'attente est terminé et si nous ne pouvons pas nous exprimer par la voie légale, nous pourrions toujours recourir à d'autres moyens. Nous lançons un appel aux forces de l'ordre à ne pas faire obstacle à nos prochaines actions* », lance Hajo Andrianainarivelo.

16/02 - Des rumeurs persistantes font état d'un plan de destitution d'Honoré Rakotomanana, président du Sénat. Cette fois encore, les membres du bureau permanent semblent être à l'origine de cette tentative. « *Les informations concernant la gestion au sein du Sénat, amplifiées par voie de presse, cachent des objectifs politiques visant à fragiliser cette institution et par ricochet, la stabilité politique à Madagascar en cette période difficile* », dénonce-t-il dans un communiqué. La première tentative de destitution date du mois d'octobre 2016. Honoré Rakotomanana avait été accusé par ses pairs de ne pas mettre en œuvre une politique de transparence dans la gestion du budget de l'institution. Certains sénateurs avaient fait obstacle à l'augmentation des fonds spéciaux attribués au président du Sénat, passés de 20 millions à près de 1 milliard. Si Hery Rajaonarimampianina est candidat à sa propre succession, la Constitution prévoit que l'intérim est assuré par le président du Sénat. Honoré Rakotomanana serait ainsi à la tête du pays pendant presque 4 mois et demi. Une perspective qui ne convient manifestement pas à la frange la plus radicale du parti présidentiel HVM, note *Midi* qui s'inquiète de l'éventualité de voir à la barre un ancien collaborateur de Didier Ratsiraka.

17/02 - La Haute cour de justice (HCJ) n'est toujours pas en place. Seuls les deux représentants du Haut conseil de défense de la démocratie et de l'État de droit (HCDDDED) manquent à l'appel pour que l'effectif de l'institution soit au complet mais cette désignation est subordonnée à la signature du décret présidentiel entérinant la désignation des neuf membres du HCDDDED et annonçant la date de leur prestation de serment. La mise en place de la HCJ, compétente pour juger les hautes autorités, est attendue avec impatience par la communauté internationale, notamment l'UE. Durant le dialogue politique avec l'État, le 9 décembre, l'ambassadeur Antonio Sanchez-Benedito a déclaré que c'était un point « *énormément important* », ajoutant : « *Nous avons à nouveau soulevé des points sur lesquels nous pensons que des avancées sont encore à faire. (...) La mise en place effective de la HCJ doit compléter la structure judiciaire du pays, qui est aussi incluse dans le cadre de notre appui budgétaire* ». Reste à voir si l'installation de la HCJ conditionne le décaissement des 15 millions d'euros d'aide budgétaire attendus en juin. En 2015, l'aide budgétaire décaissée n'avait été que partielle, en raison de la non mise en place de cette juridiction.

22/02 - Le Pnud relance une médiation entre les partis politiques. Un schéma de consolidation de sortie de crise est en préparation à travers le lancement de « *l'atelier interactif des partis politiques de Madagascar sur leur leadership et la contribution de la consolidation de la paix et de la démocratie* ». Les Nations unies ont pour objectif d'instaurer une conjoncture politique apaisée et saine avant la tenue du scrutin présidentiel de 2018 et prévenir une éventuelle crise postélectorale. À l'issue de cette mobilisation, une sorte de « *coexistence pacifique* » entre les acteurs politiques est attendue, révèle le communiqué du Pnud, qui estime que « *des efforts supplémentaires doivent être fournis dans la consolidation de la paix et de la démocratie afin de maintenir un climat de confiance et de cohésion sociale propice au développement du pays* ». Présent à l'ouverture des travaux, Marc Ravalomanana a réitéré son intention de convaincre les leaders des partis politiques à se réconcilier. « *Tout le monde a besoin de paix pour arriver à cette fin. Cela dépend de nous, et surtout de la bonne volonté des tenants du pouvoir* », a-t-il lancé. Des élections sans apaisement préalable provoqueraient une nouvelle crise dont on ne connaît pas l'issue, préviennent les partis politiques, qui déplorent que la réconciliation nationale dont on parle tant depuis la crise de 2009 ne soit toujours pas engagée. L'ancien président a saisi l'occasion du lancement de cette concertation pour mettre en garde ceux qui auraient l'intention de l'exclusion de la course à la magistrature suprême en raison de sa condamnation par la justice. « *L'exclusion de candidats à l'élection présidentielle de 2018 ouvrira la voie à des troubles politiques, plus graves qu'en 2009* », a-t-il martelé. Avant de mettre en garde ceux qui seraient tentés de rééditer le « *ni...ni...* ». La menace d'exclusion pourrait également viser Andry Rajoelina pour sa prise de pouvoir intervenue en violation de l'Accord de Cotonou. Lors d'une entrevue avec la presse récemment, Rivo Rakotovo, président du parti présidentiel HVM, avait semé le trouble en déclarant qu'il souhaitait que la candidature des deux protagonistes de la crise de 2009 ne soit pas validée.

23/02 - « Doucement mais sûrement, Marc Ravalomanana se prépare pour la prochaine élection présidentielle. Il suit son bonhomme de chemin grâce à ses produits Tiko qui reviennent sur le marché », écrit *La Gazette*. L'ancien président sait jusqu'où ne pas aller trop loin pour ne pas prendre le risque de voir Hery

Rajaonarimampianina décider d'exécuter la sentence de justice qui l'a frappé. « *L'interdépendance qui lie les deux hommes est éphémère, artificielle et perverse, juge le quotidien. A l'inverse, Hery Rajaonarimampianina a besoin de Marc Ravalomanana pour faire obstacle à la montée en puissance d'Andry Rajoelina* ».

07/02 - Le SeFaFi dénonce l'instrumentalisation de la religion par les politiciens. Dans son dernier communiqué, il milite en faveur d'une « *laïcité saine* » qui garantisse à la politique « *d'opérer sans instrumentaliser la religion et à la religion de vivre librement sans s'alourdir du politique dicté par l'intérêt* »¹. Extraits : « *Le dimanche 29 janvier, dans le stade de Mahamasina-Antananarivo, était célébrée une grand-messe présidée par le Cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État du Saint-Siège. Ce dernier était venu à l'occasion du 50ème anniversaire des relations diplomatiques entre Madagascar et le Saint-Siège. (...) Tous les politiciens qui ont ruiné le pays depuis l'indépendance étaient là, sans distinction d'appartenance confessionnelle, chacun cherchant à se faire remarquer. (...) La question qui se pose alors est bien celle de la laïcité de l'État. Que signifie une messe, célébration spécifiquement catholique (chez les protestants, on parle de « culte »), organisée à l'intention de tous les citoyens, à laquelle est conviée toute la classe politique – que ses membres soient chrétiens, musulmans, athées, voleurs ou violeurs, condamnés amnistiés ou pas ?* »

11/02 - À ceux qui lui reprochent de s'immiscer dans les affaires nationales, l'Église catholique répond que c'est un devoir. « *L'Église ne se contente pas de trouver les remèdes, mais elle les applique de ses propres mains. (...) Le respect de la dignité humaine doit être la cause et la fin de toutes les institutions sociales* », a-t-il été énoncé à l'occasion d'un symposium sur la doctrine sociale de l'Église. Dans cette optique, « *la famille et la société, la vie économique et le travail, la vie publique et politique, les relations internationales et la paix, le monde de la finance et le développement durable ou intégral, l'environnement et l'économie* » sont les grands thèmes traités par l'Église durant ces 200 dernières années. Un champ d'action dans lequel elle est également active. Il a ainsi été souligné que si l'Église « *s'exprime, rappelle à l'ordre, [voire] intervient* » sur un des sujets précités, c'est que les droits humains et la dignité humaine sont en jeu. *L'Express* rappelle à cet égard que la commission épiscopale Justice et paix a été pointé du doigt à plusieurs reprises pour « *ingérence* » dans des conflits entre l'État et les populations locales, comme ce fut le cas fin 2016 à Soamahamania pour l'exploitation minière chinoise. Expliquant le champ d'action de cette commission épiscopale, Mgr Roger Victor Rakotondrajao, son président, a indiqué qu'à Madagascar les champs d'action de Justice et paix sont « *la justice sociale, la protection de l'environnement, l'exploitation des ressources naturelles et les élections* ». Certains laïcs, qui ont pris la parole durant le symposium, estiment pourtant insuffisante l'implication de l'Église dans l'assainissement de la vie politique et la gouvernance à Madagascar. « *Nous sommes 45 députés catholiques, mais qu'est-ce que la Conférence des évêques a fait pour corriger les écarts de conduite, ou encore pour recadrer la corruption ?* », a par exemple lancé la députée Lydia Rahantsoa.

Durant son intervention au symposium, André Rasolo, sociologue, a soutenu que le problème, à Madagascar, est que l'on a affaire à la fois à **un État autoritaire et impuissant**. Un État qui est prompt à mater les mouvements populaires mais qui rencontre de grandes difficultés à faire respecter l'autorité de l'État.

18/02 - « L'islam à Madagascar fait depuis deux ans l'objet d'une très forte couverture médiatique et politique », écrit Lacroan'i Madagasikara. « *Cet attrait - aussi massif que soudain - tranche avec le faible nombre d'études sur l'islam à Madagascar. La thématique de 'islamisation' est dominante dans le traitement politico-médiatique, relayant des informations souvent non vérifiées, voire totalement erronées, mais qui traduisent l'inquiétude qui gagne les différentes strates de la société malgache, très majoritairement chrétiennes. Pourtant, l'islam et la thématique de l'islamisation ont une histoire ancienne dans le pays* », rappelle le quotidien catholique, reprenant les termes d'une « *Note de l'Ifri* » de décembre 2016, rédigée par Mathieu Pellerin². L'étude retrace l'histoire longue de l'islam à Madagascar, inscrite elle-même dans celle de l'islam en Afrique de l'Est, elle évoque la récurrence du spectre de l'islamisation dans le pays et tente d'en expliquer les raisons. Un sujet d'actualité pour *Lacroan'i*, qui juge que « *l'islamisation se donne des aises dans ce pays majoritairement chrétien* ».

24/02 - Le premier ministre Olivier Mahafaly reçoit le « Prix Mandela du courage » ; il figure parmi les 15 personnalités récompensées au titre de l'année 2016. Selon le communiqué de l'Institut Mandela, ce prix lui est décerné « *pour sa vision du développement de Madagascar et de l'Afrique* ». Le Prix Mandela de la Paix a été décerné au roi du Maroc Mohammed VI. Parmi les lauréats figurent quatre présidents de la République Africains. Plusieurs médias s'interrogent sur la pertinence de cette distinction attribuée à une personnalité jugée généralement assez terne et dépourvue de charisme.

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/61/61/448497/114591792.pdf>

² https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/islamisation_madagascar_pellerin_2016_0.pdf

► Questions électorales

04/02 - La CENI n'a atteint que partiellement ses objectifs 2016. Après l'élection présidentielle de 2013, les observateurs internationaux avaient décelé de nombreuses insuffisances et incohérences dans le droit électoral, insistant sur la nécessité d'améliorer le cadre juridique des scrutins. Mais le chantier est colossal. Selon son rapport d'activité 2016, l'institution n'a pu réaliser que 60 % de ses objectifs. La mise à jour de la liste électorale, la formation des personnels au processus électoral et la sensibilisation d'une partie des électeurs comptent parmi les chantiers menés. En revanche, les bureaux de vote ne sont pas tous localisés car la cartographie est périmée, la liste électorale comporte encore de nombreux doublons à éliminer, les changements de domicile ne sont pas tous indiqués et les noms de certaines personnes décédées n'ont pas encore été retirés. En outre, malgré les efforts de sensibilisation menés dans les médias et sur le terrain, les Malgaches ne se sont pas mobilisés pour s'inscrire sur les listes. La population affiche un désintérêt pour les élections. Pour mémoire, le taux de participation lors la présidentielle de 2013 n'a atteint que 50 %, un des plus faibles de l'histoire du pays. Autre difficulté : l'insuffisance du budget de la CENI - 3,5 millions d'euros au lieu des 5 millions escomptés - et son absence d'indépendance financière.

La révision annuelle de la liste électorale, engagée le 1^{er} décembre, s'est achevée le 31 janvier avec une hausse de 5,2 % du nombre d'inscrits (+ 18,9 % pour les jeunes électeurs). Une augmentation sensible qui laisse espérer, malgré les difficultés, que l'objectif des 10 millions sera atteint pour les rendez-vous électoraux de 2018. Le chiffre de 9,12 millions aurait été atteint après les opérations de toilettage, notamment les dédoublonnages. L'arrêtage définitif des listes électorales aura lieu le 15 avril.

04/02 - Elections territoriales incertaines pour 2017. La CENI se dit prête pour les organiser mais le pouvoir traîne des pieds. Le chef du gouvernement refuse de prendre des engagements, alors que le 5 juillet 2016 il avait informé l'UE de son intention de tenir les élections provinciales et régionales en cours de l'année en cours. Les bailleurs de fonds ont fait part à maintes reprises de leur souhait de voir se mettre en place ces instances démocratiquement élues avant la présidentielle de 2018, afin d'engager le pays sur la voie d'une décentralisation effective.

14/02 - La CENI insiste sur le respect de l'échéance de fin 2018 pour la présidentielle. L'idée d'un report fait pourtant son chemin. « *Je tiens à souligner fermement, en tant que président de la CENI, que je refuse catégoriquement le report du scrutin de la présidentielle pour 2019. Ce suffrage sera réalisé en 2018 car il est inadmissible de l'ajourner. Je suis catégorique sur ce point. Il est inimaginable de reporter cette élection au-delà de la fin du mandat du président de la République, c'est-à-dire le 24 janvier 2019* », affirme Me Hery Rakotomanana. Pour défendre sa position il met en avant l'article 38 de la loi sur la Commission électorale qui dispose qu'elle « *est chargée de veiller au respect des dispositions légales relatives aux élections* ». Il souligne également que l'article 45 de la Constitution stipule que le chef de l'Etat « *est élu pour un mandat de 5 ans* ». La CENI n'a cependant eu de cesse de déclarer que fixer le calendrier électoral est une prérogative de l'exécutif. Lequel exécutif pourrait faire valoir ce privilège pour appliquer une idée qui fait son chemin au sommet de l'État depuis quelques temps. Argument avancé en coulisse : éviter que le scrutin tombe en saison de pluies, comme le recommande le code électoral. Un membre de la CENI fait cependant remarquer qu'en application de la hiérarchie des normes, le code électoral s'efface devant la Constitution. Il ajoute que pareille décision risque de se heurter à l'hostilité de l'opinion nationale et internationale. Interrogé sur cette question, Hery Rajaonarimampianina a répondu que « *toute éventuelle décision politique devra être débattue d'une manière apaisée* ». Une phrase qui n'a pas manqué d'intriguer les observateurs. « *Si le pouvoir s'aventurait à reporter ces élections cela pourrait encore mener une crise majeure* », avertit Pierre Houlder, porte-parole du Mapar.

L'Express note que le pays est déjà entré en pré-campagne électorale et que les trois protagonistes supposés, Marc Ravalomanana, Andry Rajoelina et Hery Rajaonarimampianina, sont passés à l'offensive et sillonnent les régions pour mobiliser leurs troupes. La première dame elle-même est mise à contribution par le biais des œuvres sociales.

15/02 - Le Kmf/Cnoe met en garde contre le risque d'exclusion de certains candidats à la présidentielle de 2018. Le pouvoir est en effet suspecté de vouloir s'opposer à la candidature de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina, qui ont déjà fait savoir leur intention de briguer un nouveau mandat. L'initiateur de la « *révolution Orange* » clame haut et fort que « *rien ni personne ne m'empêchera d'être candidat en 2018* ».

21/02 - Financement du prochain cycle électoral : 12 millions de dollars de soutien de la communauté internationale, sous le patronage du Pnud. Le projet « *Soutien au cycle électoral de Madagascar* » (SACEM) portera sur la fiabilisation et la crédibilisation des listes électorales, la révision du cadre légal, la communication, l'éducation civique et électorale, l'appui aux opérations électorales et l'assistance technique. Le projet SACEM doit bénéficier des enseignements tirés de l'ancien « *Projet d'appui au cycle électoral 2012-2014* » (PACEM) ainsi que des recommandations formulées par les missions d'observations électorales

nationales et internationales. Son montant est plus de deux fois inférieur à celui du PACEM, qui s'élevait à 30 millions de dollars. « *La somme collectée dans le 'basket found' a été réduite car plusieurs matériels nécessaires aux votes ont déjà été achetés durant les élections de sortie de crise* », a justifié Violette Kakyomya, représentante du Pnud. Le budget consacré aux élections présidentielles, législatives et communales de fin de Transition ayant été estimé entre 60 et 70 millions de dollars, 30 à 40 millions étaient donc restés à la charge de l'Etat. Même si l'on peut supposer que le prochain cycle électoral sera moins coûteux, des doutes subsistent sur la capacité de financement de l'Etat. On ignore toujours si le cycle annoncé comprend les élections régionales et provinciales, maintes fois différées.

22/02 - Omer Beriziky, ancien premier ministre de la Transition, lance un appel à la reconstitution de la CENI, qu'il juge insuffisamment indépendante du pouvoir. « *Cela fait longtemps que j'ai dénoncé le fait que plusieurs membres de la CENI soient désignés par l'État. Pourquoi ne laissons-nous pas des personnes impartiales ou même la société civile proposer des personnalités dignes d'être membres de cet organe, afin de mettre une croix sur les diverses méfiances générées par la mainmise du pouvoir central ? (...)* Tant que la situation reste immuable, nous ne pourrons pas organiser une élection transparente et consensuelle », a-t-il affirmé.

► Diplomatie

09/02 - L'Union européenne insiste sur une élection inclusive et sur la participation de tous les leaders politiques à la prochaine présidentielle. « *L'élection présidentielle de 2018 doit être représentative de toutes les forces politiques* », déclare l'ambassadeur de l'UE, Antonio Benedito Sanchez. « *Ainsi, la voie est libre pour les candidatures d'Andry Rajoelina, de Didier Ratsiraka et de Marc Ravalomanana* », écrit *Madagascar Matin*, qui se fait l'écho de rumeurs selon lesquelles le parti HVM au pouvoir chercherait à empêcher certains leaders politiques de participer à ce scrutin. Pour le quotidien, l'ambassadeur de l'UE tourne ainsi le dos au « *ni... ni...* » qui avait prévalu à la présidentielle de 2013, avec la décision imposée par la communauté internationale d'exclure de la course Andry Rajoelina, Didier Ratsiraka et Lalao Ravalomanana, épouse de l'autre ancien président. En réponse à cette prise de position de l'ambassadeur de l'UE, le chef de l'Etat a fait savoir que « *Madagascar est souverain, ce ne sont pas les étrangers qui vont décider* ». Le président du parti HVM et ministre de l'élevage, Rivo Rakotovoava, avait déjà déclaré quant à lui qu'en référence à l'Accord de Cotonou, les initiateurs de la « *révolution Orange* » et les anciens chefs d'Etat ayant fait l'objet d'une condamnation de justice pourraient être disqualifiés [allusion à Marc Ravalomanana, condamné par contumace pour la fusillade du 7 février 2009].

09/02 - La diaspora malgache en France est forte de 140 000 personnes, selon les statistiques du ministère des affaires étrangères. 63 % des ressortissants malgaches en France sont des femmes. Les ressorts migratoires sont essentiellement individuels et motivés par la réalisation d'études en France. Selon une analyse réalisée par le Forim et l'université de Poitiers d'avril à juillet 2016, le niveau de qualification de la diaspora malgache est très supérieur à la moyenne française, avec 60 % de masters et de doctorats contre un peu moins de 30 % en France. Ces caractéristiques donnent lieu à un sentiment général d'intégration collective réussie, aussi bien au sein de la communauté que chez les compatriotes français. Le taux de chômage des immigrés malgaches est inférieur au taux de chômage moyen des immigrés en France. Bon nombre d'entre eux occupent des fonctions de cadre, professions intellectuelles et libérales.

La ministre des affaires étrangères, Béatrice Atallah, annonce l'élaboration d'une politique nationale pour l'engagement de la diaspora, accompagnée d'une campagne de sensibilisation destinée à changer le regard, un peu négatif, que porte la population à son égard. Un Forum de la diaspora malgache est en projet à Antananarivo pour la fin de l'année.

18/02 - « Brexit, victoire de Donald Trump, programme de Marine Le Pen : quelles conséquences pour Madagascar ? » Tel était le thème d'un débat organisé par la Friedrich-Ebert-Stiftung. En quoi la montée des populismes en Occident peut-elle avoir une incidence sur Madagascar ? Pour les intervenants, le repli sur soi de ces nations va donner lieu automatiquement à des coupes dans les financements au profit de pays comme Madagascar. Une situation loin d'être négative pour certains : Madagascar pourrait ainsi être contraint de prendre à bras le corps ses problèmes et mettre fin à sa trop grande dépendance aux aides extérieurs pour financer ses programmes de développement ou même simplement payer ses fonctionnaires. Mais, fait-on aussi remarquer, les bailleurs de fonds traditionnels risquent d'être moins regardants sur le respect de droits de l'homme, de la démocratie et de bonne gouvernance. La communauté internationale : un garde-fou aux dérives ou un frein à l'émancipation de Madagascar ? La réponse devrait, d'après les intervenants, se dessiner dans les prochains mois, conclut *RFI*.

18/02 - Le « Grand océan Indien » : une zone où la compétition entre les grandes puissances fait rage, selon le constat présenté par le Centre d'étude diplomatique et stratégique (CEDS). Un espace qui concentre certaines des plus importantes voies du commerce maritime international, malmené par

l'insécurité maritime à cause de la piraterie, avec certains pays riverains vulnérables économiquement et militairement, une zone enfin recelant d'énormes ressources potentielles dans son sous-sol. Étant donné l'évolution de la conjoncture internationale, « *il nous faut anticiper toutes les éventualités afin d'éviter de mauvaises surprises* », déclare le contre-amiral Lucien Rakotoarison, membre du CEDS. La tournure que tend à prendre la conjoncture internationale ferait craindre en effet que cette compétition entre grandes puissances se transforme en conflits. Pour Michelle Rakotoson, écrivaine, Madagascar doit être en position de « *donneur d'alerte* » et non plus de victime. Des institutions américaines et indonésiennes ont été invitées par le CEDS à partager leur expertise.

21/02 - Fermeture des établissements Gülen. Le pouvoir cède aux exigences de la Turquie. Il s'agit de l'école privée « *International Light College* » ou « *Collège Lumière* » de Talatamaty, de l'ONG Ravinala et d'un troisième établissement. Lors de sa visite officielle à Madagascar, le chef de l'Etat turc, Recep Tayyip Erdogan, avait demandé à son homologue de faire passer ces établissements sous autorité malgache ou à procéder à leur fermeture. « *Beaucoup se demandent si la vraie raison de cette décision [de fermeture] n'est pas les 60 millions de dollars à la clé, promis par le pouvoir turc sous forme de coopération économique* », écrit. Selon *La Gazette*, sous prétexte d'être possesseurs de faux visas, 14 ressortissants turcs membres du personnel de l'« *International Light College* ».ont été arrêté et leurs passeports confisqués.

27/02 - La nomination de nouveaux ambassadeurs devrait intervenir courant mars. Les demandes d'agrément ont déjà été envoyées auprès des pays d'accréditation. Après un peu plus de trois ans de mandat, Hery Rajaonarimampianina s'apprête donc, enfin, à procéder à une vague de nominations sur des postes clés. Il ne restait plus que cinq ambassadeurs en poste, nommés sous la présidence Ravalomanana. La ministre des affaires étrangères, Béatrice Attalah, a rappelé la priorité qui sera accordée à « *une diplomatie économique* ». Les pays présents durant la conférence des bailleurs et des investisseurs, à Paris, en décembre, devraient figurer parmi les ports d'attache des nouveaux nominés. Plusieurs États voulant renforcer leur coopération avec la Grande île souhaiteraient l'ouverture d'une ambassade mais les ressources budgétaires limitées ne permettront pas de leur donner satisfaction, laisse-t-on entendre.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

24/02 - « Impunité Amnesty International enfonce Madagascar », titre L'Express, à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'ONG qui consacre deux pages à la situation des droits de l'homme dans la Grande île³. La situation est jugée alarmante. Le rapport pointe du doigt la pauvreté comme principal cause de ces atteintes aux droits humains.

25/02 - « Déni de réalité et répression - Le SeFaFi dénonce les échecs du régime. 15 ans que l'Observatoire ne cesse de dénoncer les dysfonctionnements dans la gouvernance du pays, sans aucun impact sur les dirigeants », écrit *Les Nouvelles*. « *Déni de réalité et répression, les ingrédients de l'échec* », tel est l'intitulé de son 15e recueil de communiqués, portant sur l'année 2016. « *Nous regrettons de toujours revenir sur les mêmes thèmes, déplore l'un de ses membres, la juriste Sahondra Rabenarivo. Les dirigeants demeurent sourds et aveugles face à la détresse de la population appauvrie et à bout de nerfs, et la voie de la répression choisie par le pouvoir, à coups d'interventions musclées et d'arrestations arbitraires, ne peut que mal finir* ». « *Le problème dans ce pays est que les dirigeants ne savent pas tirer des leçons du passé et les mêmes erreurs se reproduisent* », explique la porte-parole, Annie Rakotoniaina. La vindicte populaire est l'une des conséquences de cette situation. « *Il est tout à fait inadmissible qu'il y ait une vindicte populaire dans un Etat de droit* », ajoute-t-elle. Le quotidien rappelle que le diagnostic du SeFaFi est partagé par les Eglises et beaucoup d'autres entités de la société civile.

28/02 - « La pauvreté de Madagascar est avant tout morale et éthique avant d'être sociale et économique et touche toutes les couches de la société y compris le milieu religieux », déclare Mgr Odon Marie Razanakolona, archevêque d'Antananarivo et président du FFKM. Une absence d'éthique et une non-prise de responsabilité, à l'« *origine du non-développement de Madagascar* », selon ses dires. Et de poursuivre que « *la crise de confiance entre la population et l'Etat est aussi une crise de confiance entre la population et son élite. (...) L'autorité de l'Etat se désagrège devant l'institutionnalisation de la corruption expliquant le désarroi de la population qui n'a plus confiance ni en son administration ni aux forces de l'ordre ni à la justice. La population ne se reconnaît pas dans les institutions mises en place à chaque sortie de crise politique ayant entraîné des changements de régime. En conjuguant amnistie et impunité, la classe diri-*

³ Cf. Blog Justmad – <http://p9.storage.canalblog.com/92/97/448497/114829165.png> et <http://p3.storage.canalblog.com/34/65/448497/114829181.png>

Téléchargement du rapport mondial intégral :

<https://www.amnesty.org/fr/latest/research/2017/02/amnesty-international-annual-report-201617/>

geante de ce pays (...) se place au-dessus de la loi ». Selon ses dires, « la réconciliation nationale et la refondation de la République doivent se faire de manière inclusive en partant de la base pour favoriser l'appropriation du processus par la population et permettre la mise en place d'une Nation forte avec des institutions reconnues par tous. On ne peut pas exclure indéfiniment 3,5 millions de personnes ayant plus de 18 ans révolus parce qu'ils n'ont pas d'état civil, sans compter leurs familles », a-t-il martelé. L'Archevêque estime également que « la politique de développement et d'exploitation de nos ressources naturelles est à planifier en tenant compte des générations futures ». Selon ses dires, « Madagascar a beaucoup d'élites et d'intellectuels mais très peu de détenteurs de savoir pétris de sagesse au service de l'intérêt général ». Les regards se tournent ainsi vers la société civile qui doit servir d'intermédiaire entre la population et les différents acteurs de la vie du pays. « La société civile a vocation à défendre les intérêts de la population vis-à-vis de l'État, de la société économique, de la société politique et de la société militaire », estime Mgr Razanakolona. Mais face au manque de moyens, particulièrement financiers, le rôle de la société civile est limité, à moins que les organisations de la société civile ne soient financées par les bailleurs de fonds. Ce qui ne garantit pas forcément leur indépendance.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

07/02 - 12 morts dans une attaque de dahalo à Sakaraha. La bande d'une vingtaine d'hommes est parvenue à dérober plus de 200 zébus. Les éléments de la gendarmerie de Sakaraha ont reçu des renforts d'Ankazoabo Atsimo pour interrompre la fuite des malfaiteurs en direction d'une forêt impénétrable dont ils ont pris le contrôle.

14/02 - Affrontement meurtrier entre dahalo et fokolonona à Ambatosoa Ambohimahasoa. Deux villageois sont tombés sous les balles d'une quarantaine de voleurs de bétail brandissant fusils de chasse et armes blanches.

17/02 - Six bandits ont mis la main sur le bétail de l'ex-ministre de la défense de la Transition, le général Noël Rakotonandrasana, dans le district de Maevatanana. Le fokolonona ainsi que les habitants rassemblés par le pacte villageois du district ont engagé une poursuite. Des gendarmes de la brigade territoriale de Maevatanana leur ont prêté main forte. Les fuyards ont été rattrapés et ont abandonné leur butin pour s'évanouir dans la nature. Un heurt armé qui s'annonçait violent a pu être évité.

18/02 - Violent affrontement à Belo sur Tsiribibina. Le bilan fait état d'un mort et de neuf blessés par balles. Une fusillade a éclaté lorsque 12 dahalo, armés de fusils de chasse, se sont heurtés à deux gendarmes appuyés par des éléments du détachement autonome de sécurité venus en renfort du fokolonona. Le troupeau a été récupéré en totalité.

20/02 - Heurt meurtrier entre voleurs de bétail et fokolonona à Befasy Morondava. Deux villageois ont perdu la vie ainsi que quatre miliciens payés pour défendre le village. Les dahalo étaient au nombre de 36, ils ont fait main basse sur 45 zébus.

24/02 - Le fokolonona tue deux dahalo dans le district d'Ambatofinandrahana. Le village avait été attaqué durant la nuit par une vingtaine de dahalo munis d'armes de guerre. Le groupe d'hommes en charge de la sécurité locale, a, par la suite, alerté les gendarmes, qui ont encouragé la population à collaborer avec les forces de l'ordre pour mener des perquisitions et se lancer à la recherche des fuyards.

25/02 - Un militaire, deux civils et deux dahalo ont perdu la vie dans un affrontement à la suite du vol d'une soixantaine de zébus près de Tsiroanomandidy. Détenteurs d'armes de guerre, une demi-douzaine de dahalo avaient attaqué le village. Les victimes font partie d'un groupe qui s'était lancé à leur poursuite.

02/02 - Le Syndicat des magistrats (SMM) avoue son impuissance face aux vindictes populaires. « À l'heure actuelle, personne n'a de solution pour mettre fin aux vindictes populaires. Le SMM n'a pas la prétention d'en avoir », avoue sa nouvelle présidente, Fanirisoa Ernaivo. L'organisation accepte cependant de prendre l'initiative d'une concertation nationale associant toutes les parties prenantes. « L'avis des magistrats ou encore des forces de l'ordre ne suffisent pas », ajoute-t-elle. Le manque d'intransigeance, voire l'inertie de certains responsables dans l'application des lois et l'absence de sanctions exemplaires à l'encontre des délinquants seraient notamment à l'origine de la défiance de la population envers les autorités. A l'heure actuelle, des poursuites ne peuvent être engagées qu'après dépôt d'une plainte. La question est donc de savoir s'il serait possible de faire évoluer les textes pour que le ministère public puisse se saisir d'office d'une affaire de vindicte populaire, la saisie d'office n'étant pour l'instant envisageable qu'en cas d'« atteinte à l'ordre public ou à la sûreté intérieure de l'État ». Pour certains juristes, la fréquence et l'ampleur

de ces actes devrait permettre de les qualifier d'« *atteinte à l'ordre public* » mais la crainte de représailles pourrait dissuader les magistrats de prendre une telle initiative...

04/02 - Risque de vindicte populaire : après une attaque de dahalo armés sur la commune d'Ambalatsaka (Sud-Est) dans laquelle un chef de famille a trouvé la mort, les notables traditionnels ont appelé la population à se lancer à la poursuite des agresseurs. Près de 15 000 hommes issus de 11 communes auraient répondu à l'appel, selon le site *Orange.mg*. Les éléments de la gendarmerie de Farafangana et de Vangaindrano ont été informés de la situation.

07/02 - Double lynchage à mort à Andranovory Mahanoro. Appréhendés par une foule en furie suite à un vol de vanille commis dans le village, deux individus ont été battus à mort. Ils avaient dérobé un peu moins d'une dizaine de kilos d'or vert chez un cultivateur.

08/02 - 14 personnes ont perdu la vie depuis le début de l'année, victimes de vindicte populaire, annonce *Orange.mg*

09/02 - Un voleur présumé succombe à une vindicte populaire à Ampitatafika. La foule s'est jetée sur deux présumés détresseurs, qui ont été passés à tabac. Ils étaient déjà sérieusement touchés lorsque les forces de l'ordre sont intervenues pour les mettre à l'abri. L'un d'eux a été transféré à l'hôpital, où il est décédé.

24/02 - Deux frères ont été lynchés à mort par le fokonolona dans une commune proche de Mahanoro. Les victimes étaient soupçonnées d'avoir commis un cambriolage chez un commerçant. Quatre personnes qui se trouvaient sur les lieux ont été blessées. Identifiées par les victimes, les cambrioleurs ont été livrés à la foule. Les corps des suspects ont été remis à leur famille.

10/02 - Émeutes à Ambatolampy - Le commissariat de police attaqué. Exigeant que quatre suspects du vol de deux zébus lui soient livrés, la foule a assailli le commissariat. Gaz lacrymogènes, cocktails Molotov et galets ont fusé de part et d'autre. Des éléments des Forces d'intervention de la police (FIP) d'Antananarivo et d'Antsirabe sont venus à la rescousse avec des gendarmes de la circonscription de gendarmerie de la province d'Antananarivo. Cinq manifestants ont été arrêtés. A l'origine de cette violente manifestation, une tentative de vindicte populaire à l'encontre des présumés voleurs qui ont été passés à tabac avant que la police parvienne à les arracher in extremis à la foule déchainée et les place en garde en vue au commissariat. Le chef district et le député s'étaient rendus sur les lieux pour apaiser la tension mais la foule a persisté à vouloir se faire justice. Pour leur sécurité les quatre suspects ont été transférés à Antananarivo.

20/02 - A Befandriana-Nord, des villageois ont lapidé et poignardé deux policiers. Venus pour exécuter une décision judiciaire et arrêter deux suspects, ils auraient extorqué de l'argent à des habitants pour ne pas appliquer l'ordre de la justice mais ils n'auraient pas tenu parole, provoquant la colère de la population. Dans la confusion, les deux suspects qu'ils venaient d'arrêter ont réussi à s'enfuir. La rumeur selon laquelle les deux policiers auraient procédé à un racket avait très vite fait le tour de la localité. Alors qu'ils allaient regagner le chef-lieu de district avec les deux suspects, la foule les attendait de pied-ferme. Des jets de pierre ont commencé à fuser de toutes parts, prélude à leur assassinat. Leurs armes ont été subtilisées. Des renforts de gendarmerie ont été dépêchés sur place. L'un des deux prévenus a été arrêté, le second est introuvable. Des enquêteurs de la brigade criminelle et de l'inspection générale de la police nationale ont fait le déplacement.

23/02 - Vengeance policière - Des villages incendiés à Befandriana-Nord. Une quarantaine de policiers armés en provenance de Mahajanga et d'Antsohihy ont débarqué dans la commune où deux de leurs frères d'armes ont été tués. Près de 500 foyers auraient été incendiés dans cinq villages. Une vingtaine de personnes ont été arrêtées, dont le maire d'Antsakabary, son adjoint et six autres personnes, alors qu'ils étaient en route pour acheminer au chef-lieu de district les dépouilles des deux policiers exécutés. Il leur serait reproché de n'avoir pas pris les mesures permettant d'éviter la vindicte populaire. Deux villageois ont été abattus pendant la progression policière, une femme handicapée a été la proie des flammes. Des personnes effrayées et désemparées se sont réfugiées dans d'autres villages.

Le contrôleur général de police, Norbert Anandra, ministre de la sécurité publique, conteste la réalité des faits relatés par les témoins sur place. Il exhorte les journalistes à ne pas diffuser de fausses nouvelles et rappelle que « *la diffusion de fausses nouvelles, la diffamation/l'outrage envers l'Etat est punissable par la loi* ». Le ministre insiste également sur la qualification des faits : selon lui, l'exécution des deux policiers est un « *assassinat* » et non une « *vindicte populaire* ». La députée du district, Lyliette René de Rolland, sœur du sénateur Lyison René de Rolland actuellement en fuite, dénonce les propos tenus par le ministre et confirme les graves exactions commises par les policiers en mission.

Les notables traditionnels et les élus de la région Sofia exigent la libération de tous les natifs de cette région qui ont été placés sous mandat de dépôt suite aux affaires de vindicte populaire survenues notamment à Mampikony, Port-Bergé, Befandriana Nord, Bealanana et Mandritsara.

24/02 - L'Express maintient qu'un grand nombre d'incendies criminels ont été allumés à Befandriana-Nord par le groupe de policiers en mission. « *C'est le chaos. Au total, 487 habitations ont été brûlées. Piégée sous les flammes, une septuagénaire est morte brûlée vive. Son corps a été retrouvé dans les ruines fumantes. (...) En réalité, cinq villages ont été dévastés par le feu et non quatre* », fulmine un notable qui dénonce des maltraitements physiques ainsi que l'arrestation musclée de près de 400 personnes. Tenus en respect avec des armes de guerre, des villageois, dont des femmes et des enfants, ont été rassemblés dans une localité où ils ont été contraints de passer la nuit. La gendarmerie fait état d'environ 350 arrestations, soit neuf fois plus que le chiffre avancé par le contrôleur général de police. Le nombre de foyers calcinés a été confirmé par les gendarmes sur place. Le maire d'Antsakabary a été conduit à moto à Befandriana-Nord à l'aube, escorté par deux policiers. Un de ses proches craint que celui-ci ait été emmené au chef-lieu de district pour l'obliger à signer un procès-verbal dédouanant les policiers fustigés.

25/02 - Des prêtres de la région attestent que ce sont 42 policiers qui ont mis le feu aux cinq villages avec quelques 500 habitations parties en fumée, en guise de vengeance suite à la mort de deux de leurs collègues tombés sous les coups des fokonolona. Certaines victimes, sous la menace d'armes, auraient même été forcées de brûler leurs propres maisons. Les habitants réunissent les signatures des victimes pour exiger que la vérité soit faite et pour demander de l'aide. « *Le ministre de la sécurité publique, Norbert Anandra, qui impute ce drame à une déséquilibrée mentale n'a réussi à convaincre personne* », écrit *Tribune*, qui note que ces événements illustrent parfaitement la situation décrite dans le dernier rapport annuel d'Amnesty international. Le site ironise sur le déplacement à Paris du premier ministre pour recevoir le « *Prix Mandela 2016 du courage* » « *Quelle ironie, écrit-il, ce sont les habitants de Befandriana et toutes les victimes des violences de la part des forces de l'ordre et de la corruption qui auraient dû recevoir ce prix !* ». Le procureur de Mandritsara a également démenti la version des faits servie au public par la police nationale, indique *L'Express*. Sa prise de position a été relayée sur les ondes nationales par le Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM). Le ministre a accusé la presse de « *propagation de fausses nouvelles en vue d'envenimer la situation* », déclarant vouloir s'en tenir au rapport qui lui a été transmis. Le procureur de Mandritsara a décidé l'ouverture d'une enquête. Face à la portée du dossier, la juridiction de Mandritsara aurait demandé à en être dessaisie au profit de celle de Mahajanga. Près d'un millier de villageois sinistrés ont attendu en vain pendant 7 heures une délégation de l'exécutif, dont le ministre de la sécurité publique.

28/02 - L'affaire Befandriana-Nord prend une tournure hautement politique, sur fond de rivalités entre police et gendarmerie. Prudence des autorités. « *Sur fond d'omerta grandissante, de rivalité et de remaniement ministériel que l'on dit imminent, l'affaire prend une tournure hautement politique*, écrit *RFI*. *En coulisse, on murmure que 'les intérêts politiques sont trop grands pour que justice soit faite'* ». Le chef de l'Etat s'est exprimé pour la première fois sur cette affaire, en terme prudents : « *Aucun incendie criminel ne saurait être toléré, surtout s'il a été commis par des agents de l'État* », a-t-il avancé, tout en se gardant de blâmer la police nationale. Il s'est contenté d'appeler la population et les jeunes, surtout, à ne pas se laisser entraîner dans « *des manœuvres de déstabilisation* » et à « *condamner les vindictes populaires de ces derniers jours* ». Une délégation gouvernementale s'est rendue à Antsohihy et s'est entretenue avec quelques personnes censées venir de Befandriana-Nord pour recueillir des informations sur la responsabilité des incendies. Selon *L'Express*, « *la scène ressemblait, cependant, plus à une opération de communication où les membres de l'exécutif ont, surtout, axé leurs 'monologues' sur 'un rappel à l'ordre' contre les actes de vindictes populaires* ». Le procès des 26 villageois accusés du meurtre des deux policiers aurait dû se tenir incessamment à Antsohihy mais le tribunal se déclare incompétent. L'affaire devrait donc être traitée au niveau de la Cour suprême.

03/02 - Un minibus, un 4x4 et un taxi-brousse à bord duquel se trouvaient deux officiers de la gendarmerie sont tombés dans une embuscade. Les personnes attaquées revenaient d'un enterrement à Befandriana et se dirigeaient vers Morondava. Les coupeurs de route avaient dressé une maçonnerie de pierres au milieu de la chaussée. Sitôt les véhicules immobilisés, les assaillants ont surgi de toutes parts, brandissant armes blanches et lance-pierres. Les passagers ont été délestés de leurs biens. Le commandant de la compagnie territoriale de gendarmerie de Morondava et son adjoint sont parvenus à rouvrir la route après avoir ouvert le feu sur l'un des bandits, tué sur le coup, qui venait d'agresser et de blesser l'un des conducteurs. Celui-ci, blessé par balle, a été transféré d'urgence à l'hôpital de Miandrivazo puis à Antsirabe mais il n'a pas survécu.

27/02 - Un policier décède dans une attaque de taxi-brousse sur la RN7. On déplore trois autres blessés graves. Le taxi-brousse roulait en direction de Toliara quand, de nuit, des blocs de pierre placés à même la

chaussée ont interrompu sa route. Une demi-douzaine d'hommes, présumés auteurs de l'embuscade, ont été arrêtés.

04/02 - Un commerçant d'origine indienne, Saifoudine Nourbay, enlevé par une bande de kidnappeurs à Toamasina. Le gang a débarqué à la résidence de la victime alors qu'il rentrait à son domicile. Aucun coup de feu n'a été tiré. Aucune plainte n'a été déposée par la famille de la victime, qui a demandé à la police de ne pas intervenir dans cette affaire. A Antananarivo, un autre commerçant *karana* a été kidnappé par cinq individus armés de fusils d'assaut.

14/02 - Rapt de Saifoudine Nourbay : l'étau se resserre autour d'un gendarme d'Antananarivo, identifié comme le propriétaire d'une fourgonnette que les ravisseurs ont utilisée lors de l'enlèvement. Selon *Les Nouvelles*, un officier supérieur tenterait de négocier avec des enquêteurs afin qu'ils n'engagent pas de procédure de saisie du véhicule.

18/02 - Saifoudine Nourbay a été libéré après 12 jours de captivité. La victime est saine et sauve. Le paiement d'une rançon a été confirmé mais son montant n'a pas été révélé.

20/02 - Une famille française d'origine indienne frappée pour la 4^{ème} fois par un rapt à Antananarivo. Le premier cas remonte au milieu de l'année 2014. Le fils de cette famille qui est à la tête d'une importante société commerciale est tombé dans un guet-apens tendu par une escouade de ravisseurs lourdement armés alors qu'il allait regagner son domicile. Une forte rançon serait réclamée et n'aurait pu encore être collectée dix jours après l'enlèvement. La famille n'a pas souhaité l'intervention des forces de l'ordre de peur de représailles. Une réticence rencontrée dans toutes les affaires de ce type, qui incite les malfaiteurs à passer à l'action. Ce rapt est le 5^{ème} enregistré en deux mois, frappant à chaque fois des opérateurs économiques d'origine indienne.

L'ambassade de France a été saisie. *L'Express* rappelle qu'en 2015 l'ambassadeur François Goldblatt s'était personnellement impliqué dans la résolution de l'enlèvement d'un jeune indien de nationalité française à Toliara. Des éléments de la police française avaient même été dépêchés sur place. Par la suite, le diplomate s'est permis de remettre une liste des barons du kidnapping au président de la République. La liste n'a jamais été publiée et aucune arrestation n'est intervenue. L'initiative n'avait pas été appréciée par les autorités, précipitant le rappel de l'ambassadeur qui avait en outre pris position en faveur du DG du Trésor qui venait d'être limogé pour avoir dénoncé les malversations du pouvoir. La pression française risque donc une nouvelle fois d'être perçue comme une ingérence intolérable. D'ailleurs, interroge le quotidien, « *comment peut-on demander aux forces de l'ordre, dont des éléments sont souvent complices des malfaiteurs, de veiller sur les étrangers alors qu'elles sont totalement incapables de protéger leurs compatriotes ?* »

27/02 - Le jeune français d'origine indienne a été relâché par ses ravisseurs contre une forte rançon. Les forces de l'ordre ont établi des liens avec le rapt opéré récemment à Toamasina.

► Justice, condition carcérale, gouvernance

01/02 - Dénonçant la non-réactivité de la police judiciaire, le député de Mahabo s'est rendu à Bemahonga, accompagné d'une cinquantaine d'individus armés de matraque, pour procéder à « l'arrestation » du maire. Informés du risque d'affrontement, le chef de district et le chef de la police de Morondava sont intervenus pour rétablir le calme et inciter les deux protagonistes à engager le dialogue. Les relations entre le député et le maire ont commencé à se détériorer en 2014 mais c'est le dépôt d'une plainte par le député à l'encontre de l'élu local et non suivi d'effet qui est à l'origine de la mise sur pied de cette milice.

03/02 - Déclaration de patrimoine : la justice en ligne de mire. Sur 886 magistrats concernés, seuls 76 se sont conformés à cette obligation. Viennent ensuite dans ce palmarès des récalcitrants, les responsables des collectivités territoriales décentralisées, notamment les maires et les chefs de région : seuls 13 % d'entre eux ont déclaré leurs biens auprès du Bianco. Cette réticence touche également les hauts fonctionnaires et les hauts gradés : 87 % d'entre eux ne se sont pas manifestés.

09/02 - Une délégation de la Banque mondiale s'est rendu à Madagascar fin janvier pour procéder à une évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il ressort de la première restitution que la Grande île ne répond pas à l'attente et aux normes requises au niveau international. « *Madagascar n'est pas encore en conformité avec le standard international* », souligne le rapport. Les stratégies adoptées sont jugées défailtantes. « *Les résultats sont infimes, on pourrait même dire qu'ils n'existent pas* », a confirmé à la délégation le DG du Samifin.

Le DG du Samifin déplore que la justice ne donne pas suite aux affaires qui lui sont transmises. Sur les 130 dossiers transmis en 2016, 3 ont donné lieu à des sanctions et ce pour des affaires mineures. Cette piètre performance, rappelle-t-il, a été pointée du doigt par les experts de la Banque mondiale et l'organe régional de lutte contre le blanchiment en Afrique du Sud et de l'Est (ESAAMLG), dont Madagascar relève. Des recommandations et directives ont été communiquées aux autorités malgaches, qui doivent les mettre en œuvre d'ici la fin de l'année, faute de quoi Madagascar sera sanctionné. En l'absence de résultats concrets la Grande île rejoindrait la liste des pays classés « *zone grise* », le groupe des pays à risque financier de blanchiment d'argent, ce qui impacterait négativement sa crédibilité financière. Parmi les mesures attendues : la mise en œuvre d'un pôle anti-corruption efficace et l'adoption d'une loi sur le recouvrement des avoirs illicites. Les établissements bancaires se doivent aussi de collaborer et de ne pas protéger leurs clients douteux.

14/02 - Le CICR s'alarme de l'explosion des chiffres de la détention préventive communiqués par le ministère de la justice. Les détenus en attente de procès seraient au nombre de 10 000, soit 50 % de la totalité des détenus. Les causes de cette lenteur de procédure sont multiples. Aina Tantely Rakotomalala, directeur de l'humanisation de la détention et de la préparation à la réinsertion sociale cite, entre autres, la hausse de la criminalité, l'insuffisance des effectifs de magistrats et de greffiers, dont le nombre est très inférieur à la norme internationale de 10 magistrats pour 100 000 habitants. Cette sur-représentation des individus en détention préventive est la cause principale de la surpopulation carcérale. À Antanimora par exemple, on compte 3 000 détenus pour 800 places. La plupart des établissements datent de la période coloniale. Le ministère de la justice tente de mettre en place des peines alternatives à la prison et de lutter contre la sous-alimentation des détenus en développant l'agriculture dans les camps pénaux. Le budget alloué par le ministère à la nourriture des détenus est de 250 Ar par jour, ce qui correspond à environ 750 grammes de manioc bouilli pour l'ensemble des repas quotidiens. La malnutrition a touché en 2016 319 détenus sur un effectif de 20 605 à mi-décembre.

21/02 - La durée maximale de détention préventive des mineurs devrait être réduite de moitié par rapport à celle des adultes, selon une loi adoptée en août 2016 et publiée au J.O. en janvier 2017. Ce texte stipule que la détention préventive est limitée à 6 mois pour un mineur présumé auteur d'un délit, alors que pour les adultes, elle est en théorie de 12 mois. Pour les crimes, elle est réduite à 9 mois, au lieu de 18 mois. « *La loi internationale incite à réduire au plus court possible, la détention d'un enfant* », rappelle Laurette Lalaharivony, directrice des réformes législatives au sein du ministère de la justice. L'objectif assigné par cette loi sera difficile à atteindre, fait-on remarquer. Les prévenus sont en surnombre dans les établissements pénitentiaires malgaches. En 2014, c'était le cas de 80 % des mineurs détenus. Laurette Lalaharivony assure que la formation des juges pour enfants, qui est en cours, devrait améliorer la situation.

24/02 - Le bâtonnier de l'ordre des avocats fustige le non-respect du droit à la défense inscrit dans la Constitution. Cause, selon lui, de l'absence de confiance des citoyens envers la justice. Dans les faits les dispositions constitutionnelles ne sont pas respectées. « *Rien que le fait de ne pas inscrire le motif d'une convocation auprès des forces de l'ordre, par exemple, est déjà un non-respect du droit à la défense* », soutient-il. Me Hubert Raharison soutient que de tels manquements peuvent expliquer le « *manque de confiance des justiciables envers la justice* ». Et d'affirmer que « *les vindictes populaires sont des moyens, pour la population, de démontrer ce manque de confiance* ». Une situation qui, selon ses dires, est catalysé par « *la corruption qui gangrène les tribunaux sur tout le territoire* ». Le ministre de la justice, Charles Andriamizeza, a tenu à affirmer que le pouvoir veille à faire appliquer la loi et n'hésite pas à sanctionner les comportements déviants : « *Durant l'année 2016 quatre ou cinq magistrats ont été révoqués et au début de l'année 2017 une décision de suspension a été prononcée. Cela pour dire que personne n'est au-dessus de la loi* », a-t-il répliqué.

25/02 - Des magistrats en conseil de discipline. Des mesures allant de la radiation jusqu'à de simples comparutions ont été prises à l'encontre d'une vingtaine d'entre eux. Les magistrats des tribunaux de première instance sont les plus concernés par ces saisines engagées depuis juin 2016. Trois magistrats ont été révoqués pour abandon de poste, incompétence notoire, comportements prohibés ou encore corruption. Le ministre de la justice, Charles Andriamizeza, annonce que cet assainissement va se poursuivre.

27/02 - Projet de création d'une commission de réforme pour l'intégrité judiciaire (CRIJ). Ce groupe de réflexion, composé d'experts dans la lutte contre la corruption, de magistrats, juristes, universitaires et de journalistes, est à l'initiative de la société civile, explique Patrick Rafolisy, directeur exécutif de l'ONG Ivoary et président du Mouvement éthique et déontologie de Madagascar (MEDEM). Les initiateurs s'efforcent de convaincre les autorités étatiques du bien-fondé de leur projet. La commission sera composée de personnalités issues de différents secteurs. Elle pourrait être rattachée au Conseil supérieur de l'intégrité (CSI).

10/02 - Vente illicite de manuels scolaires, dons de l'UE. L'Union européenne et le ministère de l'éducation nationale ont décidé de suspendre temporairement les livraisons au niveau des huit directions régionales de l'éducation nationale où le programme d'appui aux services sociaux de base-Éducation (Pas-soba-Éducation) est mis en œuvre. « *C'est une situation qui ne nous plaît pas* », souligne Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur de l'UE. Le ministre de l'éducation nationale, Paul Rabary, annonce qu'il va faire traduire en justice les responsables de ce réseau de trafiquants qui aurait des ramifications jusqu'au plus haut niveau.

14/02 - Le mouvement de la société civile Rohy dresse un état des lieux de la corruption dans sept services publics parmi les plus décriés. Le projet, dénommé « *Aika* », bénéficie du soutien de l'UE. Objectif : mettre en place un système de « *labellisation* » de ces services afin d'inciter les agents concernés à fournir des prestations de qualité et exemptes de corruption. A cet effet, d'octobre à décembre 2016, un baromètre servant d'indicateur de qualité et de probité a été développé dans une démarche participative associant l'administration concernée, les usagers, les organisations membres du mouvement Rohy et le Bianco. Le baromètre a permis l'élaboration de questionnaires que les parties prenantes sont invitées à renseigner.

22/02 - Projet d'aquaculture engagé de manière illégale dans une aire protégée : deux personnes placées sous mandat de dépôt : une ancienne conseillère de la Primature et le maire de la commune d'Antsohimondrona (Ambilobe). La chaîne pénale anti-corruption est à l'origine de cette décision qui fait suite à une plainte déposée auprès du Bianco par la population locale qui avait dénoncé en novembre 2016 des travaux d'aménagement engagés par des ressortissants chinois. L'entreprise aurait défriché une dizaine d'hectares de mangroves du site protégé, alors qu'une opération de replantation de cette espèce particulièrement vulnérable et importante pour l'écosystème venait d'être engagée. Le projet, dépourvu d'autorisation, ne respectait pas non plus la réglementation relative à la protection de la biodiversité marine. L'enquête diligente a mis en cause pour corruption le maire de la commune ainsi que la gérante de la société chinoise, citée comme conseillère technique à la Primature. Cette dernière aurait usé de sa position pour obtenir la levée des obstacles administratifs. Deux inspecteurs des pêches compromis dans le dossier ont été déférés devant la chaîne pénale. L'ancienne conseillère aurait été démise de ses fonctions lorsque les soupçons d'abus se sont précisés.

22/02 - L'affaire de la carrière d'Anjozorobe rebondit. Un mois et demi après qu'un gendarme a été abattu dans la carrière de cristal d'Anjozorobe par ses frères d'arme, le parquet remet en cause l'assignation ayant permis la réquisition des éléments qui ont ouvert le feu sur le défunt. Entendus par le juge d'instruction pour faux et usage de faux, l'exploitant minier, le prétendu huissier de justice ainsi qu'un troisième individu qui les avait accompagnés sur le site ont été placés en détention préventive. Munis d'une assignation, les trois prévenus s'y étaient rendus le 5 janvier, assistés par onze gendarmes armés pour expulser le propriétaire de la carrière et ses collaborateurs. L'affaire avait pris un tour politique, l'un des fils du chef de l'Etat étant partenaire dans cette exploitation minière. Garde du corps du général Richard Ravalomanana, ancien commandant de la gendarmerie nationale sous la Transition et ayant assuré à un moment la sécurité du fils du président, le gendarme fusillé s'était rendu sur place avec les défenseurs des intérêts du propriétaire de la carrière.

27/02 - Un site pour inviter les citoyens à dénoncer les actes de corruption. Créé en 2014 par l'ONG Tolotsoa qui regroupe des étudiants œuvrant pour l'implication des jeunes dans la société civile, le site Internet Tsycoolkoly a enregistré plus de 800 rapports de dénonciation d'actes de corruption. Après témoignage anonyme, les administrateurs récoltent les données et informent les médias et les différents acteurs de la lutte contre la corruption. Bien qu'il n'ait pas pour vocation à enquêter ou poursuivre, Tsycoolkoly constitue ainsi une base d'informations précieuse pour les autorités. Le site informe aussi les citoyens sur des procédés si courants que de nombreuses personnes ne savent plus les reconnaître. Pour Nucia Randrianarison, responsable communication de l'ONG Tolotsoa, il est important de dénoncer des mauvaises pratiques qui peuvent être dangereuses, citant des personnels médicaux aux services des urgences qui n'acceptent de s'occuper des patients qu'en contrepartie d'un bakchich. Dans le monde judiciaire, une relaxe se monnaie couramment 400 000 Ar.

► Migrations

08/02 - Refonte des conditions de la migration de travail à l'étude. Le ministère de l'emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, en collaboration avec l'OIM, étudie les conditions permettant la reprise de l'envoi des travailleurs migrants dans les pays du Golfe. Une réouverture jugée inévitable en raison du manque d'emplois disponibles pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. **Tribune rappelle qu'une trentaine de jeunes femmes malgaches travaillant au Moyen-Orient sont décédées entre 2009 et 2014**, pays dans lesquels de nombreux cas de maltraitance, de torture et de viols

de femmes de ménage malgaches ont été rapportés. Certaines sont revenues au pays lourdement handicapées ou avec des problèmes mentaux. Il y aurait toujours actuellement quelques 7 000 employées de maison malgaches dans ces pays dits « à risque », avec lesquels l'Etat n'a ni accords bilatéraux ni représentant et où les travailleurs, notamment les femmes, n'ont aucun recours en cas de problèmes.

► Droits de la femme et de l'enfant

09/02 - Amendement apporté au code la nationalité : félicitations du HCR. Des droits égaux sont désormais conférés aux hommes et aux femmes en vue de la transmission de leur nationalité à leurs enfants. Cette réforme permet de sortir Madagascar de la liste des 27 pays où les femmes n'ont pas le même droit que les hommes à transmettre leur nationalité. « *Le nouveau code prévoit en outre que les épouses et les enfants conservent leur nationalité quand bien même un partenaire ou un parent viendrait à perdre la sienne* », souligne la porte-parole du HCR à Genève. La réforme de la nationalité est une étape importante et encourageante sur la voie de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie. « *Le HCR continuera d'apporter son soutien au gouvernement, au Parlement et aux acteurs de la société civile malgache en vue de l'application de cette loi. Nous nous employons également à inciter le gouvernement malgache à adhérer aux conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie et à en garantir l'application via leur intégration à la législation du pays* », a-t-elle ajouté.

16/02 - Échec du projet d'urgence pour la nutrition en région Analamanga. Le programme s'achève et les objectifs ne sont pas atteints. Après près de deux ans de mise en œuvre, le projet d'appui d'urgence aux services essentiels de l'éducation, de la nutrition et de la santé, volet Nutrition (Pausens-Nutrition), financé par la Banque mondiale, prend fin sur un constat d'échec. Le taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans n'a pas diminué. Il se situe toujours autour de 50 % alors que l'objectif était de le réduire à 40 %. Cet échec serait dû principalement au changement climatique qui compromet les récoltes et a eu un impact négatif sur la disponibilité alimentaire des ménages en situation de vulnérabilité. La réduction du taux de malnutrition ne sera atteinte que si la situation socio-économique des ménages s'améliore. La situation risque de s'aggraver si le projet n'est pas renouvelé dans les meilleurs délais.

► Médias

01/02 - L'ancien PDS d'Antananarivo, Edgard Razafindravahy, s'appuie sur son groupe de médias (L'Express, Ao Raha, RTA...) pour rebondir en politique. Candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2013, il veut notamment donner à son parti, l'Arche de la nation (ADN), une envergure internationale en se rapprochant de l'Internationale libérale. L'ancien PDS est de plus en plus ouvertement critique vis-à-vis de l'actuel gouvernement, note la LOI.

03/02 - Le créateur d'un groupe Facebook, Hiary Rapanoelina, en garde à vue pour diffamation, atteinte à l'intégrité, incitation à la haine par des artistes et par le député du district d'Antananarivo Atsimondrano, Harijaona Randriarimalala. L'administrateur de ce groupe de plus de 76 000 membres, créé en juin 2015, a mis sous le feu des projecteurs diverses personnalités publiques, hommes politiques, hommes d'affaires et célébrités du show-biz avec de nombreux commentaires sarcastiques, parfois insultants et haineux. Le groupe se nomme « *Fifosana hanatsarana ny pipoles gasy* », ce qui pourrait se traduire par « *ragots pour améliorer le comportement des célébrités malgaches* ». Bien que l'affaire semble reposer sur la loi de 2014 relative à la lutte contre la cybercriminalité, pour laquelle les peines prévues sont dépenalisées, les poursuites lancées à l'encontre de Hiary Rapanoelina relèvent plutôt du droit commun et sont donc passibles de prison ferme, sauf pour ce qui concerne la diffamation au moyen de nouvelles technologies. Deux plaintes ont été déposées à son encontre, l'une par des artistes qui l'attaquent pour diffamation, incitation à la haine et violation de correspondance, l'autre par le député Harijaona Randriarimalala pour atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité d'autrui. Le parlementaire aurait menacé l'administrateur du groupe de rapt contre rançon. Les internautes ont publié de nombreux messages de soutien au gestionnaire et demandé sa libération immédiate. L'affaire risque de faire jurisprudence, vu que c'est la première fois qu'un administrateur de forum est poursuivi. Lalatiana Rakotondrazafy, journaliste et leader du parti d'opposition Freedom, connue pour ses prises de position en faveur de la liberté d'expression, considère la détention de l'administrateur disproportionnée. Elle souhaite que le cyber-harcèlement soit sanctionné d'amendes ou de dommages et intérêts. Le problème, c'est que le droit malgache n'est pas clair en la matière. Dans la Grande Île, les auteurs de diffamation, d'injure ou de menace risquent cinq ans de prison et 28 000 euros d'amende. Mais ni le code de communication, ni la loi sur la lutte contre la cybercriminalité ne précisent si l'administrateur est responsable ou complice des écrits publiés sur un forum de discussion. Pour RFI, la question est de savoir si Hiary Rapanoelina est responsable des messages publiés dans le groupe qu'il gère, comme c'est le cas d'un directeur de publication ou d'un rédacteur en chef de journal. Pour un blogueur, la plainte devrait être dirigée contre les auteurs des propos incriminés et non contre l'administrateur, qui ne peut pas « *modérer les*

certaines de commentaires publiés par jour, dit-il. Certains propos peuvent échapper à la vigilance des modérateurs » Sauf que les cyber-harceleurs utilisent souvent des pseudonymes...

L'Express écrit : « Dans le monde du 'politiquement correct', on s'indigne à peine d'une mesure disproportionnée. Même chez ceux qui font de la liberté d'expression leur cheval de bataille. Parce que comme ils disent, 'la liberté d'expression ne donne pas le droit de tout dire et de dire n'importe quoi'. (...) On aurait aimé que ces élus, prompts à vouloir sanctionner par des peines de prison, les atteintes à la vie privée, à l'intégrité morale ou à l'honneur des personnes, s'indignent, dénoncent leurs pairs qui, dans la rue, dans la cour de l'Assemblée, nationale, sur Facebook, en pleine retransmission en direct des débats parlementaires, insultent les gens, les injurient, les diffament, diffusent des fausses nouvelles, profitant souvent de l'inviolabilité de leur personne et de leur immunité parlementaire. On aurait aimé que ces députés qui se prétendent défenseurs des bonnes mœurs et de l'ordre public engagent des procédures contre ceux d'entre eux qui appellent aux vindictes populaires et qui incitent au meurtre des présumés dahalo. Mais il est clair que, quand ils ne sont pas directement concernés, l'ordre public est bien le dernier de leur soucis. (...) Au final, l'opinion jugera si les préjudices réels, subis par des personnalités publiques, mais dont la gravité reste à prouver, justifient le lancement d'une véritable chasse aux sorcières sous l'égide d'une justice qui n'en sortira pas intacte. Si le tort causé à autrui, dans le cadre d'un jeu de spectacle bien connu mais mal assumé, légitime une mise au pilori de médiateurs dont le plus grand tort est la négligence. Ou, pour user du langage plus cru et plus simpliste du militantisme Web, s'il faut qu'une victime innocente soit immolée sur l'autel de la bien-pensance afin que puisse être gagnée la bataille d'arrière-garde menée par une ploutocratie vengeresse »

08/02 - Les quelques 76 000 membres encore fidèles au groupe Facebook « Fifosana hanatsarana ny pipoles gasy », sont tenus à l'œil. Les publications à caractère diffamatoire se multiplient. Le groupe, rebaptisé « *Fifosana Taloha (Fahiny)* » (ragots d'antan), serait tombé sous le contrôle des forces de l'ordre. « *Les investigations se poursuivent et d'autres suspects sont encore recherchés* », indique une source de la police criminelle. Craignant pour leur sécurité, plusieurs centaines de membres ont quitté le groupe mais un nouveau a vu le jour, s'appropriant l'appellation « *Fifosana hanatsarana ny pipoles gasy* ». En une journée, celui-ci a engrangé un millier d'utilisateurs dont le nombre est passé à plus de 22 000. D'autres groupes ont vu le jour. Leurs administrateurs frappent à coup d'insultes et de diffamations puis s'éclipsent.

23/02 - Le syndicat des artistes qui compte parmi ses membres plusieurs victimes d'insultes, a endossé le rôle de médiateur entre les plaignants, l'accusé et la justice. Voilà 20 jours que Hiary Rapanoelina est en détention provisoire. Une dizaine de plaintes pour diffamation et incitation à la haine ont été déposées à son encontre. Son épouse a été présentée au parquet puis remise en liberté conditionnelle : l'enquête a montré qu'elle était aussi co-administratrice du groupe. Tous deux ont présenté leurs excuses par écrit aux personnes diffamées. Le syndicat a fait en sorte que tous les artistes concernés retirent leur plainte. Leur médiation aurait quasiment abouti car une seule plainte, celle du député, a été maintenue. « *On est en plein combat pour la dépénalisation des délits de presse*, témoigne le chanteur Rossy, porte-parole du syndicat. *On ne veut pas que ce soient des artistes qui ouvrent la voie à toute dérive qui consiste à emprisonner tous ceux qui parlent ou qui émettent des idées contraires aux autres sur Facebook* ». Pour Lalatiana Rakotondrazafy, journaliste et leader du parti d'opposition Freedom, l'enjeu du débat se situe aussi dans l'interprétation du droit : « *C'est là le débat, en fait. On peut effectivement se dire qu'il y a un vide juridique dans le droit malgache concernant la qualité d'un administrateur en terme judiciaire, mais la justice a décidé d'assimiler l'administrateur à un directeur de publication, donc responsable pénal* ». Malgré les désistements de plaintes, la procédure pénale se poursuit. Si les juges se basent sur la nouvelle loi sur la communication, les époux Rapanoelina encourent une amende de 300 à 3 000 euros.

25/02 - Affaire Hiary Rapanoelina : le député Jaona Randriarimalala annonce à son tour le retrait de sa plainte mais d'autres victimes du groupe ne se sont pas encore désistées. Au-delà des diffamations, dont les poursuites prennent fin dès désistement des plaignants, le prévenu reste inculpé pour trouble à l'ordre public. Le créateur et ancien administrateur du groupe *Facebook* reste en détention préventive. La dépénalisation prévue par loi contre la cybercriminalité selon le code de la communication, n'a pas été abordée dans cette affaire, bien que les actes aient été commis par le biais des nouvelles technologies. La police judiciaire a établi d'autres charges, à l'instar de l'incitation à la haine et l'atteinte aux bonnes mœurs. L'épouse du prévenu a bénéficié d'une mise en liberté provisoire au terme de son audition.

21/02 - Médias : Ilontsera veut calmer le jeu. A l'approche des élections, l'Observatoire des médias et de la communication (Ilontsera) recommande aux parties prenantes « *d'instaurer un environnement socio-médiatique et politique plus sain, réellement au service de la paix, de l'harmonie sociale et du bien commun* ». Un message qui s'adresse à chaque citoyen, aux autorités publiques, à la société civile, aux forces vives et en premier lieu à tous les acteurs médiatiques. Pour Ilontsera, en effet, les conditions d'un affrontement médiatique entre les différents courants politiques durant la présidentielle de 2018 sont réunies. L'Observatoire redoute la prolifération des manipulations médiatiques et de la désinformation. Il demande

aux autorités compétentes de garantir un traitement équitable aux journalistes, en particulier pour l'accès à l'information.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières

04/02 - Enterrés dans cinq fossés, 200 rondins de bois de rose saisis, placés sous la surveillance de la gendarmerie, ont été dérobés en une nuit à Antalaha. Soupçonné, le propriétaire des bois précieux saisis a été placé en garde à vue. Une telle opération, nécessitant une importante mobilisation de moyens matériels et humains, laisse supposer l'existence de complicités au sein des forces de l'ordre.

09/02 - Un bâtiment transportant 340 rondins de bois de rose cachés sous 35 tonnes de sel a été arraisonné près du cap Masoala et son équipage arrêté. La cargaison devait être livrée dans un port de l'Afrique de l'Est. Un signalement de mouvements suspects avait été transmis aux autorités par une ONG environnementale. Des complicités parmi les responsables politiques et administratifs locaux auraient entravé les investigations, ce qui aurait permis aux contrevenants d'effectuer le chargement du navire et de prendre le large. Les services en charge des contrôles auraient subi des menaces de mort. Le limogeage du directeur régional de l'environnement, de l'écologie et des forêts de la région Sava par le conseil des ministres pourrait être en lien avec cette affaire. Les rondins saisis devraient être débarqués incessamment au port de Toamasina.

Une délégation conduite par le premier ministre, Olivier Solonandrasana, s'est rendu à Toamasina pour assister au débarquement des 340 rondins. *Tribune* note que les stocks de bois précieux saisis en 2014 et gardés dans des camps militaires ou de la gendarmerie ou sur des terrains appartenant au ministère de l'environnement, s'épuisent progressivement. Les trafiquants, avec la complicité des chargés du gardiennage, parviennent à faire sortir les rondins, souvent en les remplaçant par des bois ordinaires afin de garder le nombre.

L'Express rapporte qu'une « unité spéciale mixte » s'était lancée à la poursuite du « *Lumina* » à bord d'un remorqueur. « *L'arraisonnement du navire ne s'est fait qu'à l'issue de près de deux heures d'échange de tirs* », indique une source militaire. Outre une dénonciation par un simple citoyen, le fait que le « *Lumina* », ait dévié de l'itinéraire prévu l'a trahi. A son départ d'Antsiranana, il devait joindre Mahajanga avec 360 tonnes de sel mais il bifurqué sur Vohémar pour décharger une partie de sa cargaison et la remplacer par les bois de rose. Les douze membres d'équipage en garde à vue ont révélé que le bâtiment appartient à la société « *Tsaralaza* » basée à Toamasina. Une certaine « *Yvette* », « *une dame connue et puissante* » aurait été mentionnée durant les interrogatoires comme étant l'un des commanditaires de cette opération ; elle aurait été placée en détention provisoire à Mananara-Avaratra. Le premier ministre a affiché sa détermination à faire toute la lumière sur ce dossier : « *Le gouvernement ne reculera pas, ceux qui sont arrêtés le resteront. C'en est assez des propos que l'exécutif ne fait que des coups d'éclat sans suite. (...) Tout fonctionnaire dont la participation dans cette affaire est avérée sera, également, puni sévèrement. (...) Le procès sera conduit dans la transparence* », a-t-il déclaré. Mais reste posée la question de savoir quelle sera la juridiction qui sera saisie. La chaîne spéciale prévue pour ce type de crime, dont la création a été adoptée en décembre 2015, n'est toujours pas en place, faute d'adoption des textes d'application.

14/02 - Ndranto Razakamanarina, responsable de l'Alliance Voahary Gasy (AVG) se félicite de cet empressement soudain du gouvernement mais attend que des peines exemplaires soient prononcées à l'encontre des donneurs d'ordre. Il rappelle que cinq cargaisons ont précédé cette tentative d'exportation illicite depuis le début de l'année, selon les informations recueillies auprès d'employés du port de Toamasina. Le président de l'AVG se demande ce qu'il est advenu des quatre vedettes rapides offertes par la Banque mondiale : pourquoi ne sont-elles pas opérationnelles ? Le chiffre officiel de 270 000 rondins saisis lui paraît très surévalué compte tenu de la poursuite des exportations sauvages, favorisées par des cours qui atteignent 800 à 1 000 dollars le rondin. Le véritable problème, poursuit-il, est l'absence de réelle collaboration entre entités concernées par la lutte contre les trafics : douane, justice, gendarmerie, police des eaux et des forêts... Des entités qui se jaloussent et se neutralisent.

17/02 - Le propriétaire de navire « *Lumina* » appréhendé. Le premier ministre annonce que de « riches personnalités » sont dans la ligne de mire. L'identité de la personne appréhendée n'a pas été révélée. Olivier Mahafaly soutient que « *la transparence* » sera de mise dans le traitement de ce dossier et que toutes les étapes seront communiquées à la presse. Une manière de protéger les enquêteurs de « *tentatives d'intervention* » dont l'existence a été révélée. Des sources évoquent des propositions de « *pots de vin* » de « *plus de 10 milliards d'ariary* » à de hautes personnalités. *L'Express* émet le souhait que cette fermeté et cette détermination soient étendues aux affaires antérieures, toujours non élucidées, notamment celle portant sur l'exportation illicite de 30 000 rondins vers Singapour.

18/02 - L'équipage du « Lumina » et ses propriétaires déferés au parquet d'Antananarivo. 14 personnes placées sous mandat de dépôt. Douze sont des membres de l'équipage du bâtiment, les deux autres seraient « *le propriétaire du navire et son épouse* ». Le procès ayant été qualifié « *à risque* », il avait été décidé d'en dessaisir les juridictions de la province de Toamasina. Les charges retenues contre les accusés seraient considérées comme un crime et non un délit. Si tel est le cas, ce serait la cour criminelle qui prendrait en main l'affaire. Une juridiction dont le verdict n'est pas susceptible de recours en appel. Seul un pourvoi en cassation serait alors possible, sans effet suspensif des peines. Ces dispositions particulières sont inscrites dans la loi constitutive de la Chaîne spéciale pour les trafics de bois de rose et de ressources naturelles, juridiction qui n'est toujours pas en place. Une source judiciaire confie que d'autres personnes sont encore recherchées. Il s'agirait des commanditaires de la tentative d'exportation illicite.

14/02 - Trafic de bois de rose : la Coalition nationale de plaidoyer pour l'environnement (CNPE) réclame la libération de Clovis Razafimalala, son membre fondateur et activiste environnemental de la région Analanjirifo, détenu depuis 6 mois. La CNPE récuse sa mise en détention provisoire pour une accusation qu'elle qualifie de politique. Clovis Razafimalala est impliqué dans une manifestation publique non autorisée qui s'est soldée par la destruction de biens publics à Maroantsetra en septembre 2016. A l'origine : une mésentente entre deux opérateurs de vanille sur fond de conflit d'argent. Cinq des sept individus placés sous mandat de dépôt ont recouvré la liberté. Lalaina Andrianavalona, président de la Coalition, dénonce une manœuvre dilatoire destinée à faire obstacle à la prise de responsabilité des communautés locales dans des conflits d'intérêt les opposant à des opérateurs en lien avec des fonctionnaires corrompus et des personnalités hauts placées. Elle lance un appel à la tenue rapide de son procès.

15/02 - L'ampleur du trafic de bois de rose entre 2009 et 2015 mise à nu par l'ONG Traffic. Selon cette étude⁴ intitulée « *L'île aux bois : commerce de bois de rose et de bois d'ébène de Madagascar* », au moins 350 000 arbres ont été abattus illégalement à l'intérieur des aires protégées et au moins 150 000 tonnes de grumes, soit un million de rondins, ont été exportés illégalement vers diverses destinations dont la Chine, la Malaisie et Maurice au cours de cette période. La perte financière est estimée à plus de 500 millions de dollars. Pour Roland Melish de Traffic, « *cela prendra des années pour que l'environnement puisse s'en remettre* ». Dans son rapport Traffic détaille les différentes causes « *d'une situation anarchique sans contrôle* ». La mauvaise gouvernance et la corruption sont les premiers facteurs soulevés. Mais l'étude parle également d'une « *combinaison de l'instabilité politique, de la mauvaise gestion gouvernementale, d'un manque de contrôle des opérations forestières et d'une incapacité à imposer des sanctions punitives à l'encontre de trafiquants bien connus* ». Est également noté le « *décalage entre les décisions de gestion, c'est-à-dire les déclarations politiques et les engagements internationaux, et leur mise en œuvre* ». Selon les statistiques établies par Traffic, « *les présumés trafiquants ont été relaxés par les tribunaux pour la moitié des cas identifiés. Par contre, pour 26 % des cas, ils sont condamnés mais relâchés après 2 semaines d'emprisonnement* ». Le SG du ministère de l'environnement dénonce la recrudescence actuelle du trafic de bois de palisandre.

15/02 - Quatre trafiquants de bois de rose arrêtés à Mananara-Nord. Dénoncés par les prévenus, deux commanditaires basés dans la région Sava, soupçonnés d'être à la tête d'un réseau, sont activement recherchés. Les rondins que les trafiquants étaient sur le point de déplacer ont été placés sous la surveillance de la gendarmerie à Maroantsetra. Les autorités locales et les forces de l'ordre vont mener une opération visant à verrouiller les embouchures de fleuves côtiers pouvant faire office de voie d'acheminement des rondins, mais aussi les ports de fortune où se font les embarquements. Autre objectif : dénicher les rondins encore cachés et non déclarés pour les mettre en lieu sûr.

18/02 - Trafic de bois de rose : un bateau suspect battant pavillon kenyan intercepté à Mananara. Officiellement, ce navire portant le nom d'« *Adidja* » transporte 500 tonnes de sel marin. Victime d'une panne de moteur au large de Mananara, le navire a été intercepté et devrait faire l'objet d'une inspection par l'Agence portuaire maritime et fluviale de Madagascar (APMF) dès que les conditions de sécurité seront rétablies et que le navire aura pu rejoindre le port de Toamasina. Il serait actuellement parti à la dérive, entraîné par des courants marins. Les autorités soupçonnent l'existence de rondins de bois de rose cachés sous le sel. 13 membres d'équipage ont été secourus et placés sous surveillance.
Après deux jours de fouilles dans les cales du navire, les autorités ont indiqué que les soupçons portés à l'encontre de l'équipage n'étaient pas fondés.

⁴ L'étude entre dans le cadre du projet SCAPE lancé en 2013 et mis en œuvre par un consortium de quatre ONGs : WWF, Wildlife Conservation Society (WCS), Conservation International (CI) et Traffic, en étroite collaboration avec la société civile et le gouvernement. Ce projet financé par l'USAID portant sur la « *préservation des ressources naturelles de Madagascar* » a pour but de combattre le commerce illégal des ressources naturelles de Madagascar par le renforcement des capacités des parties prenantes malgaches.

23/02 - La chaîne spéciale contre le trafic de bois précieux en vue. Le conseil des ministres a adopté un décret appliquant l'article 4 de la loi organique sur la chaîne spéciale contre le trafic de bois de rose et de bois d'ébène. L'institution devrait également être compétente pour tout autre commerce illicite de ressources naturelles.

15/02 - Prison ferme pour trafic de tortues. Le verdict du procès d'un consultant international et d'un gendarme de l'aéroport d'Ivato, placés en détention préventive à Antanimora depuis fin novembre, a été rendu. Les deux accusés ont écopé de dix mois de prison ferme assortis de 30 millions Ar de dommages et intérêts. Les tortues avaient été braconnées dans des réserves naturelles.

01/02 - Le ministère chargé des projets présidentiels et de l'aménagement du territoire fait le pari de la décentralisation de la gestion foncière. « *Le régime actuel fait de son cheval de bataille la réconciliation de la population avec ses terres. Et cette fois, la population locale sera consultée en vue de l'élaboration de toutes les stratégies. Nous voulons faire du foncier un levier du développement durable grâce à la sécurisation de la diversité de droits, à une gestion foncière concertée et à la conciliation des besoins actuels et futurs en terre* », a confié le directeur général des services fonciers. Cette approche devrait permettre d'améliorer les résultats jugés encourageants de la mise en œuvre de la politique foncière de la Grande Ile. Comme le rappelle le secrétaire général du ministère, « *520 guichets fonciers ont été mis en place depuis le lancement de cette politique en 2006 et 180 000 certificats juridiques ont été distribués* ».

23/02 - Développement rural : création de 2 millions d'ha de Zones d'Investissements Agricoles (ZIA) en 10 ans. Lors de la conférence des bailleurs et des investisseurs qui s'est tenue à Paris fin 2016, le chef de l'Etat a réaffirmé que Madagascar vise à accroître significativement sa production agricole tant à vocation alimentaire que commerciale. Faire de la Grande île le grenier de l'océan Indien constitue également un objectif, sans oublier les opportunités offertes par les marchés de l'Afrique de l'Est. Pour ce faire, la création de 2 millions d'ha de ZIA est prévue sur une durée de dix ans, rappelle le ministre de l'agriculture et de l'élevage, Rivo Rakotovo. Ces zones, constituées pour l'essentiel de terrains domaniaux inoccupés, seront mises à disposition des investisseurs privés, aussi bien nationaux qu'internationaux. La sécurisation de leurs investissements sera assurée, notamment sur le plan foncier, tout en garantissant, assure-t-on, la sécurisation des droits fonciers des petits exploitants agricoles familiaux. Des consultations régionales sont prévues pour la mise en œuvre de ce projet. L'objectif global consiste à obtenir un taux de croissance annuel de 6 % pour le secteur agriculture, élevage et pêche, contre 2,6 % actuellement. D'après des études récentes, 20 % des terres arables ne sont pas encore exploitées.

16/02 - La superficie des forêts naturelles s'est réduite de près de 50 % en une quinzaine d'années. La dégradation de ce patrimoine suit un rythme exponentiel, à raison d'une perte de plus de 5 millions d'hectares sur la période. « *Il ne reste plus maintenant que 7 millions d'hectares de forêts naturelles sur les 12 millions d'hectares enregistrés en 2002* », s'alarme le SG du ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts. En cause : les pressions anthropiques, notamment la pratique de la culture sur brûlis ou « *tavy* », les extractions minières illicites, qui prennent de l'ampleur même au niveau des aires protégées, l'exploitation forestière illicite ou encore les feux de brousse. Tout un chacun commence à payer au prix fort les impacts de la dégradation des forêts. L'Etat, en collaboration avec les acteurs de la protection de l'environnement, compte prioriser la restauration des paysages forestiers. Parmi les objectifs à court terme figure la mise en œuvre du défi du pays relatif à la restauration de 4 millions d'hectares de forêts d'ici 2030, dans le cadre de l'initiative AFR100 au niveau de l'Afrique⁵.

► Coopération

01/02 - Réhabilitation du canal des Pangalanes : une équipe marocaine sur le terrain. Le projet fait partie des accords signés entre le royaume du Maroc et le gouvernement malgache en novembre. Il consiste en l'amélioration de la connectivité du canal de manière à promouvoir la productivité agricole des zones riveraines et encourager la transformation des produits finis au niveau local. La période d'incubation du projet s'étalera sur six mois, période durant laquelle l'agence marocaine Marchica Med mènera des études de faisabilité techniques, financières et juridiques.

18/02 - Des réunions internationales à foison pour des résultats qui se font attendre, estime La Gazette. Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC du 6 au 18 mars au Swaziland, réunion inaugurale de la plateforme économique africaine du 20 au 22 mars à Maurice, 32e conseil des ministres de la COI le 1er mars à la Réunion. Autant de réunions d'envergure régionale et continentale auxquelles Madagascar participera, alors que l'intégration de l'économie malgache aux blocs régionaux

⁵ Une initiative pour remettre en état d'ici 2030 l'équivalent de 100 millions d'hectares de forêts et de terres agricoles devenues improductives en Afrique, lancée à Paris en marge de la COP21.

laisse à désirer. En 2012, les exportations de Madagascar vers les pays de la Sadc ont représenté 3 % du total, contre 5,3 % pour les pays du Comesa et 3,1 % pour la COI. Côté importations, les résultats sont tout aussi modestes : 12 % des importations proviennent du Comesa, 6,9 % de la Sadc et 5,5 % de la COI. Les produits malgaches n'arrivent pas à s'imposer sur ces marchés, alors que les produits égyptiens, mauriciens et depuis peu kenyans ont fait une percée remarquable. L'Égypte propose une large gamme de produits allant des meubles de luxe aux denrées alimentaires. Pour *La Gazette*, les 16 ans d'adhésion au Comesa n'ont pas procuré les bénéfices escomptés. L'environnement des affaires à Madagascar est trop difficile pour permettre aux opérateurs de diversifier leurs marchés et de proposer des produits et services de qualité à des prix compétitifs. Le titre rappelle que l'adhésion à la SADC avait été imposée par Marc Ravalomanana, qui avait pour ambition de positionner son groupe Tiko sur ce marché dont l'Afrique du Sud est le moteur.

23/02 - Sécurité maritime et lutte contre les trafics : une vedette rapide remise aux forces navales par le gouvernement américain. Le don de ce bâtiment fait suite à une demande formulée par le gouvernement en 2014. La vedette sera basée à Nosy Be. L'ambassadeur n'a pas manqué de faire remarquer que « *la sécurité maritime est un domaine dans lequel la coopération américano-malgache est très forte* » mais pour certains cette localisation répond davantage aux préoccupations des Etats-Unis qu'aux priorités malgaches, axées sur la lutte contre les trafics de bois précieux et la pêche illicite. L'implantation d'une base à Nosy-Be laisse plutôt penser qu'elle est appelée à renforcer la surveillance par les américains du trafic maritime de cette zone stratégique de l'océan Indien, en complément de sa présence à Antsiranana, à Djibouti et dans le Golfe d'Aden. *Tribune* rappelle que Marc Ravalomanana avait refusé à l'époque l'installation dans la Grande île de la base américaine Africom. Les forces armées malgaches sont aussi dans l'attente d'un don de navire garde-côte de la part de la Chine et, sur le plan juridique, de l'adoption d'une loi de programmation permettant la modernisation de ses équipements.

► Divers

08/02 - Délestages : Olivier Mahafaly appelle à des sacrifices. Face à l'aggravation de la situation, le chef de gouvernement appelle la population à prendre patience. « *Il faut faire un choix entre une grande subvention et la réforme. Si nous avons choisi de mettre en place une politique de réforme, le résultat ne sera pas immédiat. Il faut se serrer la ceinture et résoudre le problème de manière durable et élargir le nombre de bénéficiaires* », a-t-il fait savoir. La réforme de la Jirama est incontournable. Ce dossier fait partie des engagements pris dans le cadre du programme Facilité élargie de crédit (FEC) négocié avec le FMI. En janvier, la Jirama avait encore réclamé de l'Etat le triplement du montant de la subvention inscrite dans la loi de finances 2017. Les délestages ont été à l'origine d'affrontement musclés entre étudiants et forces de l'ordre à la cité universitaire de l'École polytechnique d'Antananarivo à Vontovorona. Plusieurs centaines d'habitants d'Itaosy, commune de banlieue de la capitale, sont descendus dans la rue et ont érigé des barrières pour manifester leur mécontentement face aux coupures d'électricité.

16/02 - Jirama - Le gouvernement dit non à plus de subventions. Olivier Mahafaly a été clair : « *Il n'y aura pas d'augmentation de la subvention de la Jirama* ». L'ancienne équipe dirigeante avait demandé 750 milliards Ar mais l'exécutif compte s'en tenir aux 250 milliards prévus par la loi de finances. Des informations indiquent cependant que la majeure partie de cette somme a déjà été décaissée durant les premières semaines de 2017 pour faire tourner à plein les centrales thermiques du fait du déficit pluviométrique. Le peu d'argent non utilisé sera-t-il suffisant pour le reste de l'année ? Le chef de gouvernement réplique que la solution passe par l'amélioration de la gouvernance et des recouvrements et la réduction des coûts de production. Lantoniaina Rasoloelison, administrateur délégué, a trois mois pour mettre en place une stratégie. Les mauvais payeurs - à commencer par les services publics - et les voleurs d'électricité seront traqués avec l'appui du ministère de l'énergie. Attendue en mars, la mission du FMI pour évaluer la mise en œuvre du programme FEC sera particulièrement attentive à la situation financière de la Jirama et à l'avancée des réformes promises, rappelle-t-on.

20/02 - Deux importantes sociétés très connues de la capitale sont impliquées dans des affaires de branchement électrique illicite. La Jirama a engagé des poursuites judiciaires. Le ministère des finances et du budget a évoqué l'an passé « *des pertes non techniques de l'ordre de 20 %, principalement liées aux branchements illicites* ». La chasse aux branchements sauvages est depuis lors ouverte et les premiers résultats semblent probants.

17/02 - Le taux d'accès à l'eau potable n'est que de 35 % et il enregistre une tendance à la baisse. Les efforts déployés pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable sont vains. La pérennisation et la gestion des infrastructures sont remises en question. « *Celles qui sont construites tombent rapidement en ruine. Il y a aussi une défaillance au niveau du contrôle* », souligne un responsable du ministère de l'eau. Le ministre Roland Ravatomanga, quant à lui, met en avant le manque de ressources financières. « *Notre objectif est de ravitailler en eau potable tout Madagascar, mais on ne doit pas rêver, car pour atteindre cet ob-*

jectif, il faut au moins 2 ou 3 milliards de dollars. Nous devrions établir nos priorités », dit-il. 35 % des diarrhées enregistrées chez les enfants en bas âge sont dues à la mauvaise qualité de l'eau.

02/02 - La hausse spéculative du prix du riz et l'insuffisance des précipitations saisonnières risquent d'aggraver la malnutrition chronique qui touche plus de la moitié des enfants. Le manque d'eau accroît les risques sanitaires et compromet les récoltes. En période de soudure, les cours du riz, hautement spéculatifs, s'envolent. Les opérateurs du riz, (collecteurs, grossistes, détaillants, importateurs) amplifient cette pénurie en organisant la rétention des stocks. Une infraction punie par la loi mais qui n'est pas sanctionnée. Malgré plus de 2,6 millions de tonnes de riz produites chaque année sur son sol, Madagascar n'est toujours pas autosuffisant. En 2016, la Grand île aurait importé près de 200 000 tonnes de la précieuse denrée, essentiellement d'Inde, du Pakistan et de Thaïlande mais, fait-on remarquer au niveau ministériel, le volume des importations est à la baisse depuis 2013.

L'Express évoque une flambée des cours du riz encouragée par les « opposants » « après les actes d'intimidation ou les mandats d'arrêt dont ils ont fait l'objet ». Le quotidien rappelle que « depuis la Ile République, le riz est devenu une denrée stratégique et politique. La période socialiste avait été marquée par une longue et importante pénurie de riz dont l'importation et la distribution avaient été monopolisées par une société créée par Didier Ratsiraka et gérée par sa famille. Le riz avait été rationné à raison de 4 kilos par jour par famille, plus pour les membres du parti Arema. (...). Le scénario actuel ravive ce douloureux souvenir et fait craindre un recommencement de l'histoire »

28/02 - « Kere dans le Sud : un an après, les '21 engagements d'Ambovombe' enterrés et oubliés ? », s'interroge Tribune. Le 21 février 2016, en réponse aux alertes lancées par la société civile et les organisations internationales, le gouvernement avait organisé un très médiatisé déplacement dans le Sud, avec force 4X4 rutilants paradant devant une population affamée. La ministre de la population, Onitiana Realy, avait versé des larmes en direct et 10 ministres avaient signé et publié « les 21 engagements d'Ambovombe » qui prévoyaient entre autres l'approvisionnement en eau du Grand Sud, de la micro-irrigation et la réhabilitation de grands axes routiers à l'abandon. Un an après, la communauté internationale se démène pour venir en aide aux victimes du kere. Le système des Nations unies ne cesse de tirer la sonnette d'alarme et d'appeler à l'aide. « Un an après, le régime HVM prépare le deuxième mandat du chef de l'Etat en 2018. Un an après le gouvernement fait comme si de rien n'était », dénonce le site.

04/02 - Le pouvoir annonce des mesures d'urgence pour faire face au risque d'explosion sociale provoquée par les hausses de prix. Des contrôles ont été décidés pour lutter contre les importateurs et les grossistes qui spéculent sur le riz en retenant des stocks. Une importation massive de riz a été annoncée par le ministre du commerce pour faire face à la faiblesse attendue des récoltes due au déficit de pluies mais l'information a eu pour effet de déclencher un mouvement de rétention des réserves disponibles, tandis que des consommateurs se sont empressés de constituer leur propre stock. Comme à son habitude en pareilles circonstances, le gouvernement évoque des vellétés de déstabilisation politique. Le premier ministre laisse entendre que la tendance inflationniste actuelle est due à des « calculs politiques », appelant chacun « à faire preuve de patriotisme ». Autre mesure annoncée pour calmer les esprits : la négociation avec les distributeurs de produits pétroliers pour que ces derniers reportent la hausse intervenue en début de mois. La forme de la compensation n'est pas encore décidée, les discussions devant encore se poursuivre entre les deux parties, mais le spectre d'un retour des subventions directement versées aux opérateurs plane à nouveau, avec ce que cela suppose d'impacts négatifs sur les accords avec les bailleurs de fonds.

11/02 - Face à la flambée des prix des produits de première nécessité et du riz en particulier, la première dame Voahangy Rajaonarimampianina a procédé à une distribution de riz et d'huile à 6 000 habitants des six arrondissements de la capitale. « 6 000 bénéficiaires sur une population estimée à deux millions d'âmes dont les deux tiers sont des indigents », note L'Express, qui ajoute : « On ignore quels ont été les critères de sélection des heureux bénéficiaires. Étaient-ce la pauvreté, l'appartenance [politique] et les heures de délestage subies ? Peut-être les trois à la fois. (...) A moins que les organisateurs soient descendus à moins de deux dollars par jour pour trier les moins pauvres des pauvres émergents et des anciens pauvres. Sans oublier que les difficultés concernent également les autres régions, que l'État semble avoir occultées. Il est vrai que l'urgence se trouve à Tana, faiseur de roi et bourreau de tous les régimes ».

03/02 - Ouverture du capital d'Air Madagascar : Air Austral et Ethiopian Airlines en finale. Le choix définitif doit intervenir à la fin du premier trimestre, ouvrant la voie à la signature d'un contrat de partenariat avec l'Etat malgache pour le redressement et le développement de la compagnie nationale. La décision du conseil d'administration disqualifie l'offre de Kenya Airways dans ce choix de partenaire stratégique. Air Madagascar bénéficie pour cette opération d'un soutien actif de la Banque mondiale. La sélection des deux finalistes intervient alors que le directeur général d'Air Madagascar, Gilles Filiatreault vient de mettre un terme à ses fonctions. Air Austral semble disposer d'un relais non négligeable au sein de la présidence. Nirina Andriamanerasoa, conseiller depuis 2015 de Hery Rajaonarimampianina sur les questions d'aviation,

serait également, selon la *LOI*, conseiller officieux du président d'Air Austral. Le ministre du tourisme, Roland Ratsiraka, a clairement exprimé sa préférence pour Air Austral. Nirina Andriamanerasoa est un proche du ministre et a surtout été très lié à Didier Ratsiraka, oncle de Roland. Lors de la dernière assemblée générale d'Air Madagascar fin décembre, le DG d'Air Madagascar, Gilles Filiatreault, a annoncé des pertes de 35 millions d'euros pour 2015.

13/02 - 57,5% des investissements directs étrangers à Madagascar en 2016 ont été réalisés par les pays asiatiques, la Chine en premier lieu, pour 29 % du total, selon l'Economic Board of Madagascar.

22/02 - La polémique rebondit sur la mise en place de l'« Advance Cargo Declaration » (ACD). Il y a un an, le secteur du transport maritime et les opérateurs économiques protestaient contre la volonté du gouvernement d'instaurer ce nouveau système de déclaration des cargaisons. Le tollé avait été tel que les autorités avaient suspendu leur décision, annonçant vouloir privilégier le dialogue. Mais l'Etat tente de remettre sur les rails ce nouveau mécanisme de contrôle de la chaîne logistique qui, selon l'ambassade des Etats-Unis, « *ne répond à aucune exigence de la sécurité américaine* », contredisant ainsi une note publiée par l'agence portuaire maritime et fluviale (APMF). Les opérateurs restent opposés à la mise en application de ce système qu'ils jugent opaque et coûteux. Pour le DG de l'APMF, l'ACD reste l'outil idéal pour répondre aux normes internationales, « *un outil pour pouvoir améliorer le degré de sûreté par rapport aux navires, aux marchandises et aux installations portuaires de Madagascar* ». Avec ce système, les transporteurs et opérateurs devront déclarer le contenu des cargaisons avant l'arrivée du navire dans le port malgache et payer une redevance de 50 à 85 euros par conteneur, en fonction de la provenance. « *L'argent de ces redevances, c'est pour améliorer et financer les infrastructures pour les sept ports à vocation internationale de Madagascar* », affirme le directeur de l'APMF. « *Une arnaque* », pour le Groupement des entreprises de Madagascar qui pointe du doigt le manque de transparence entourant l'utilisation de cette redevance.

Taux de change au 27/02/17: 1 euro = 3267 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), La Vérité, La Gazette 2GI, Madagascar Matin, La Dépêche de Madagascar, Orange.mg, Tananews, Madagate, Madonline, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropique.com, Madagascar Environmental Justice Network.